

4659814

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/02/2020
Retour Préfecture : 17/02/2020



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 19 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 décembre 2019

| | |
|--|-----------|
| 1 - DELEGATIONS DE VOTE..... | 5 |
| 2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE..... | 5 |
| 3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. | 5 |
| 4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU. | 13 |
| 5 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2020. | 13 |
| 6 - BUDGET PRIMITIF 2020. APPROBATION..... | 13 |
| 7 - BUDGET PRIMITIF 2020. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS..... | 27 |
| 8 - CEREMONIE DES VŒUX 2020 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PRESTATION DE SERVICE LORS DE LA CEREMONIE DES VŒUX LE 9 JANVIER 2020. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT MARTIN. CONVENTIONS..... | 27 |
| 9 - ORGANISMES DE FORMATION : AFPOS, ADIAJ FORMATION, DANAE. ADHESIONS. COTISATIONS..... | 28 |
| 10 - ASSOCIATION DES CAPVERDIENS D'AMIENS. ACVA. SUBVENTION. ANNEE 2020. | 28 |
| 11 - ASSOCIATION EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION..... | 28 |
| 12 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2020..... | 29 |
| 13 - CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS ET AMIENS METROPOLE..... | 29 |
| 14 - PARTENARIAT D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION-CADRE..... | 29 |
| 15 - BOVELLES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE..... | 30 |
| 16 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'AMEVA POUR L'ETUDE DE CONSOLIDATION TECHNIQUE ET JURIDIQUE RELATIVE AUX MODALITES D'ARTICULATION ENTRE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE LA RIVIERE DE LA SELLE ET DE SES AFFLUENTS ET AMIENS METROPOLE. CONVENTION..... | 30 |
| 17 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2020. CONVENTION. | 31 |
| 18 - ASSOCIATION SYNAPSE 3i. APPORTS EN FONDS PROPRES. CONVENTION..... | 31 |
| 19 - AMIENS. CONSEIL CITOYEN D'ÉTOUVIE. OCCUPATION D'UN APPARTEMENT A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE APPARTENANT A LA SIP. CONVENTION..... | 32 |
| 20 - PASS ACCESSION AMIENS. CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. CONTRAT DUO COLLECTIVITE LOCALE..... | 32 |
| 21 - SIP. PRET HAUT DE BILAN BONIFIE - ACTION LOGEMENT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION. | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 22 - AMIENS. COALLIA. ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION D'UNE RESIDENCE SOCIALE SITUÉE 11, RUE DE L'OURS ET DE LA LUNE. TRANSFERT DE PRETS ET GARANTIE D'EMPRUNT. AVENANT. | 33 |
| 23 - AMIENS. SIP. ACQUISITION DE 46 LOGEMENTS APPARTENANT A SIA HABITAT SITUÉS RUE JEAN RACINE. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION. | 33 |
| 24 - PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION DE 70 LOGEMENTS, APPARTENANT A SIA HABITAT, SITUÉS RUE DE ROUEN. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION. | 34 |
| 25 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS (13 PLUS ET 6 PLAI). 84, RUE DU PONT DE METZ. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION. | 34 |
| 26 - AMIENS. SIP. ZAC PAUL CLAUDEL. ILOT C3. ACQUISITION EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 31 LOGEMENTS (21 PLUS ET 10 PLAI) AUPRES DE LINKCITY. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION. | 34 |
| 27 - CONVENTIONS LOCALES D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. AVENANTS. | 34 |
| 28 - CLAIRY-SAULCHOIX. AMENAGEMENT D'UN REDUCTEUR DE VITESSE ET REAMENAGEMENT DE TALUS RUE D'AMIENS (RD 182). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS. | 35 |
| 29 - GUIGNEMICOURT. AMENAGEMENT DES RUES DE L'HOMMELET ET DES TILLEULS. REMBOURSEMENT PAR AMIENS METROPOLE ET FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. | 36 |
| 30 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2020. | 36 |
| 31 - AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES. SCI CLEMENTINE POUR LA SAS POMME CERISE. SUBVENTION. CONVENTION. | 37 |
| 32 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS. | 38 |
| 33 - SALON CCI BUSINESS EVENT 2019. SUBVENTION. CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS, LA CCI AMIENS PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE ET AMIENS METROPOLE. | 39 |
| 34 - AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. AVENANT N°1. | 40 |
| 35 - AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. ÉTUDE DE DEVELOPPEMENT PAR LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. CONVENTION DE MANDAT. | 40 |
| 36 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSITOIRE 2020. CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE L'ECONOMIE DU CONTRAT. | 40 |
| 37 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU MODE DE GESTION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021. | 41 |
| 38 - TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. ANNEE 2020. | 43 |
| 39 - REGION HAUTS-DE-FRANCE. PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DES TERRITOIRES. CONVENTION. | 46 |
| 40 - UPJV. PEPIE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION. | 46 |
| 41 - ESIEE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION. | 47 |
| 42 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE. REGIE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. . | 48 |
| 43 - SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES. APPROBATION. | 48 |
| 44 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT. | 49 |

| | |
|--|-----------|
| 45 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. | 49 |
| 46 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS. | 50 |
| 47 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX. ANNEE 2020. | 50 |
| 48 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2020. | 50 |
| 49 - LA MACHINERIE. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS..... | 51 |
| 50 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. AMIENS CLUSTER. ADHESION ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2020. CONVENTIONS. | 51 |
| 51 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2018. | 51 |
| 52 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS ET DES SERVICES ANNEXES. AVENANT N°1. | 58 |
| 53 - PARTAGE DE DONNEES ENTRE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE ROUTIERE ET AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION..... | 60 |
| 54 - GUIGNEMICOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. | 61 |
| 55 - PISSY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE. | 61 |
| 56 - SALEUX. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. AVENANT N°1. | 61 |
| 57 - AMIENS. MAISON DU THEATRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC, DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE, DU DEPARTEMENT DE LA SOMME ET DE L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE. ANNEE 2020..... | 62 |
| 58 - AMIENS. EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE / ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN / MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. CONTRIBUTIONS STATUTAIRES. ANNEE 2020. CONVENTIONS..... | 62 |
| 59 - ASSOCIATIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET PATRIMONIALES. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS. | 62 |
| 60 - FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS HORTILLONNAGES AMIENS. CREATION D'UN PAVILLON FLOTTANT / PONTON. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2019. CONVENTION. | 63 |
| 61 - 800 ANS DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME D'AMIENS. PROJETS POUR LA PERIODE DE DECEMBRE 2019 A JUIN 2020. SUBVENTIONS. AVENANT. | 64 |
| 62 - AMIENS. COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE CHARPENTIER RUE LEO LAGRANGE. MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE FONCTION AU PROFIT DE L'ATHLETIC CLUB AMIENS FOOTBALL. CONVENTION. | 65 |
| 63 - PONT NOYELLES. TRAVAUX DE REFECTION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL HENRI BIGNON DE LA COMMUNE DE QUERRIEU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. | 65 |
| 64 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2020. CONVENTIONS. | 66 |
| 65 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS. | 67 |
| 66 - QUESTIONS ORALES / VŒUX. | 67 |

La séance est ouverte à 18 h 07.

M. GEST : Mes chers collègues, est-ce que vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît, parce que nous avons un ordre du jour chargé ? Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu des délégations de vote :

| | | |
|--------------------------|-----------------|-----------------------|
| M. Martin DOMISE | donne pouvoir | M. Alain GEST |
| M. Philippe POIRET | donne pouvoir | M. Éric CAPRON |
| M. Daniel BEAUPERE | donne pouvoir à | M. Clément GRUMETZ |
| Mme Marie-Josée BUDYNECK | donne pouvoir à | Mme Monique THUILOT |
| M. Édouard DUSSART | donne pouvoir à | M. Dominique EVRARD |
| Mme Anne PINON | donne pouvoir à | M. Dominique DE THEZY |
| M. Joël DELRUE | donne pouvoir à | M. Hubert TAUFOUR |
| M. Pascal FRADCOURT | donne pouvoir à | Mme Raïfa MAKDASSI |
| Mme Florence RODINGER | donne pouvoir à | M. Patrick DESSEAUX |
| Mme Chantal LANGLACÉ | donne pouvoir à | Mme DUBREUCQ |
| M. Denis MILLE | excusé | |
| Mme Françoise BERGER | donne pouvoir à | Mme Maryse LION-LEC |

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Si elles sont présentes et si elles sont d'accord, je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire. Elle est d'accord. Et Madame Margaux DELÉTRÉ, que je n'ai pas vue. Elle est là Margaux ? Je ne la vois pas. Donc, Monsieur Vladimir MENDÈS-BORGÈS, il est là ? Il n'est pas là. C'est donc Pierre SAVREUX qui, une fois de plus, est par acclamation désigné secrétaire adjoint de la séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : J'ai un certain nombre de communications à vous faire.

D'abord, bien sûr vous rappeler que le dernier conseil métropolitain de la mandature se réunira le jeudi 13 février, à 18 heures, ici-même.

Je signale par ailleurs que contrairement à l'habitude, vous n'aurez pas de procès-verbal à approuver ce soir, car il y a eu un souci technique. Il vous sera donc proposé au vote lors de la séance du mois de février.

Troisième élément : je voulais vous parler de la fameuse passerelle Samarobriva qui est, je vous le rappelle, la passerelle qui permet de passer d'un bord à l'autre d'un bras de la Somme et donc atteindre le parc Saint-Pierre. Cette passerelle est fermée depuis plusieurs mois et nous avons fait faire, je dois le dire, plusieurs expertises successives et enfin, vendredi dernier, nous avons obtenu

un avis ferme et définitif sur l'état de cette passerelle qui présentait des dangers et c'est la raison pour laquelle nous l'avons bien sûr fermée.

Le cabinet chargé de faire l'analyse technique des difficultés de cette passerelle nous a affirmé qu'elle était réparable. Elle sera donc réparée dans sa partie centrale qui doit être confortée, et bien évidemment elle est réparable sans évidemment présenter le moindre danger, sinon nous aurions dû choisir l'autre formule qui était de la remplacer. Simplement, la remplacer, ça voulait dire deux ans et demi d'indisponibilité et 2,5 millions de travaux. Donc, ça n'est pas pour cela que nous avons choisi simplement de consolider. C'est bien parce qu'on nous a affirmé qu'il était possible de la conforter et de la rendre parfaitement praticable. Nous avons donc d'ores et déjà lancé la procédure pour avoir un maître d'œuvre.

L'opération coûtera aux alentours de 700 000 à 800 000 € quand même, car le renforcement n'est pas neutre. Et les travaux dureront encore plusieurs mois, ce qui veut dire que nous avons d'ores et déjà décidé, pour le printemps et l'été prochain, de faire appel à un bateau pour traverser, comme on l'a fait pendant juillet, août, septembre l'année dernière. Je pense qu'on le mettra dès le mois de mai en situation de fonctionner, de manière à ce qu'on ait une capacité de traverser même sans la passerelle. C'est un dispositif qui a très bien marché l'année dernière, le bateau était occupé très, très souvent, notamment les week-ends, mais pas que, et donc on va renouveler ce dispositif.

Voilà pour la passerelle Samarobriva.

Je sais que certains, et à juste titre, des habitants s'impatientaient, ne comprenaient pas pourquoi elle était fermée. Bien évidemment, c'est parce qu'elle présentait des dangers et donc on n'a pas souhaité faire de la rétention d'informations, mais vous donner une véritable information, et cette fois-ci on peut vraiment dire que cette passerelle est réparable. Elle sera réparée, mais il y a encore quelques mois de patience.

Deuxième ou quatrième dans l'ordre de mes communications, mais deuxième communication importante : je voulais d'ores et déjà vous dire qu'en février, dans la dernière séance donc de la mandature, nous vous présenterons une délibération destinée à créer ce qu'on appelle le permis de diviser. Vous savez que notamment à Amiens, mais ça peut arriver dans d'autres communes, mais c'est vrai que c'est un phénomène beaucoup plus amiénois que dans les autres communes de l'agglomération, un certain nombre de maisons, et pas simplement des amiénoises, ont fait l'objet par leur propriétaire de division en plusieurs logements. Conséquence de cela : ces logements étaient quelquefois très modestes en qualité et présentaient aussi l'autre inconvénient, c'est très souvent de multiplier le nombre de véhicules qui doivent trouver stationnement à proximité immédiate de l'habitation.

Il se trouve que la loi LAURE nous permet de créer ce permis de diviser, qui est parfaitement encadré d'ailleurs par la loi, et au moment où nous vous proposerons aussi en février une délibération concernant le plan local de l'habitat, il nous a semblé pertinent de présenter en même temps deux dispositifs :

- Un qui doit être intercommunal : c'est le permis de diviser qui suppose que lorsqu'un propriétaire souhaite rediviser son habitation pour en faire plusieurs logements, il doit au préalable en demander l'autorisation, et l'administration intercommunale, parce que ça doit se traiter au niveau intercommunal, a un délai restreint, environ 15 jours (pas environ d'ailleurs, 15 jours), pour constater que le projet correspond bien aux règles de droit qui sont prescrites par la loi en termes de mètres carrés, en termes de sécurité, en termes de

conditions sanitaires, etc. Et donc, ce dispositif sera proposé en délibération au mois de février ;

- Mais nous avons trouvé, pour Amiens, qu'il était souhaitable d'y ajouter une mesure plus municipale, et je vais demander à Brigitte FOURÉ de bien vouloir en préciser la nature.

MME FOURE : Merci.

En effet, comme le disait Alain GEST il y a une seconde, il y a un certain nombre de maisons qui ont été divisées dans le passé et aujourd'hui il y a une offre de logements neufs suffisante à Amiens pour faire en sorte qu'un certain de ces logements divisés soient, comment dirais-je, moins intéressants pour les occupants. Et donc, il m'a semblé important qu'en parallèle d'une décision de permis de diviser créée donc pour l'avenir, pour inciter les propriétaires qui ont dans le passé divisé leur maison ou qui ont acquis une maison divisée, à faire en sorte que ce logement soit réunifié en un seul logement, que nous ayons une mesure qui soit prise en ce sens.

L'objectif, c'est de faire en sorte que des familles puissent loger dans des conditions décentes dans des maisons parce que trop souvent un certain nombre de maisons amiénoises sont divisées et ne permettent pas à des familles de s'installer et cela amène en outre des familles à aller s'installer en dehors de la ville, parfois loin d'ailleurs et même très loin. Donc, il est vraiment dommage que ces familles soient obligées en quelque sorte d'aller se loger beaucoup plus loin, avec toutes les difficultés que l'on imagine de transport ensuite pour venir travailler à Amiens, pour les activités des enfants et j'en passe.

Donc, les services de la ville sont en train de travailler à un dispositif d'aide à la restitution des logements unitaires, je ne sais pas comment il faut le dire, mais en tout cas de logements uniques pour à la fois favoriser l'installation des familles, mais en même temps aussi limiter le nombre de voitures bénéficiant du stationnement résidentiel parce que, comme vous le savez, bon nombre de quartiers de notre ville bénéficient du stationnement résidentiel et pour en bénéficier il faut être occupant d'un logement. Donc, quand on a une maison qui est divisée en trois, on a trois occupants qui ont un droit à stationnement.

Donc, vous voyez que l'objectif, c'est de faire en sorte que ces logements soient rétablis dans leur acception d'origine et que l'on puisse faire en sorte que des familles puissent s'y installer.

Le dispositif sera présenté, proposé au vote au conseil municipal prochain, c'est-à-dire celui de début février, en parallèle donc de la délibération qui sera prise à Amiens Métropole sur le PLH prévoyant le permis de diviser.

M. GEST : Voilà et je dois dire que c'est simplement parce que ce dispositif... Je vous ai vu, Monsieur HUTIN. Ce dispositif, comment dirais-je, n'était pas prêt au niveau municipal. Soit dit en passant, il peut être pris dans toutes les communes ; ce n'est pas réservé à la ville d'Amiens. C'est simplement que le dispositif de permis de diviser, lui, est automatiquement intercommunal et relève d'Amiens Métropole. Mais toutes les communes pourront, si elles le veulent, l'appliquer et mettre un autre dispositif, tel qu'Amiens a choisi de le faire, si elles veulent.

Il faut reconnaître qu'il nous paraissait important de faire ça dans le cadre d'une procédure plus globale. C'était l'occasion, dans la réflexion que nous menons pour le moment sur le plan local de l'habitat, de prendre un certain nombre de nouvelles mesures, dont celle-ci, et c'est la raison pour laquelle elles ne seront présentées collectivement qu'en février, lors du dernier conseil.

René ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Merci, Monsieur le Président.

Comment ne pas se réjouir de cette annonce que nous attendons depuis un moment ? Mais je n'aurai pas la cruauté de revenir sur les débats de l'époque. L'important, c'est de le faire. C'est de le faire de manière coordonnée avec la ville.

Simplement, je ferai une proposition complémentaire. Je pense qu'il est plus facile de diviser, d'un point de vue économique, puisqu'effectivement les rentabilités sont élevées, d'où d'ailleurs la difficulté qu'on peut rencontrer. Par contre, réunifier est une opération qui, économiquement, est moins évidente. Alors certes, on peut accompagner par des aides, mais je pense que si on veut vraiment être efficaces, nous devrions demander à la SPL d'y regarder et y compris de pouvoir se rendre acquéreur de logements démembrés, de manière à les remettre sur le marché à des conditions qui sont compatibles avec les revenus des ménages. Je ne suis pas sûr que le privé puisse le faire tout seul puisque c'est une opération plus compliquée dans ce sens-là.

M. GEST : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, dans la continuité des propos de René ANGER, rappeler que nous avons présenté un vœu en 2016 sur cette question. Il faut savoir qu'on a perdu quand même trois ans et dans ce vœu, on demandait déjà de pouvoir étudier tout simplement l'étendue de ce phénomène qui est connu depuis longtemps, on ne le découvre pas aujourd'hui. On ne le découvre pas lors du diagnostic du PLH. Et déjà étudier effectivement son étendue et notamment dans certains quartiers, il y avait aussi la question des nouveaux aménagements et notamment de la Citadelle qui allaient forcément renforcer ce phénomène de division des maisons. On en avait parlé aussi lors du stationnement résidentiel en disant que le stationnement résidentiel n'allait pas tout résoudre s'il n'y avait pas une action coordonnée. Donc effectivement, on s'en réjouit mais voilà, c'est trois ans de perdus pour ça.

Il y a aussi un autre dispositif, pardon excusez-moi. Il y a aussi le permis de louer qui peut être, là aussi, sur du zonage. Donc, voilà, réfléchir aussi sur...

M. GEST : On y a réfléchi, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : ... un zonage dans certains quartiers, si on a effectivement des éléments un peu plus factuels sur ces taux de découpe, voir s'il n'y a pas des endroits où on pourrait renforcer encore plus par un permis à louer, donc une autorisation préalable avant la location. Donc, quelque chose d'un peu plus costaud, mais qui mériterait peut être d'être étendu sur certains quartiers qui le nécessiterait, mais il faudrait, pour avoir ça, des éléments.

M. GEST : Bon. D'abord, je vous remercie tous les deux de saluer notre décision et puis, deuxièmement, je pense que les politiques, ça se définit dans leur globalité et ça essaie d'être pensée en essayant d'être exhaustif et non pas simplement de prendre des mesures ponctuelles.

Mais en revanche, en ce qui concerne l'intervention de Monsieur ANGER, moi, je suis preneur de vos propositions sur le dispositif envisagé plus sur le plan communal, mais encore une fois qui peut servir de modèle pour d'autres communes qui voudraient l'utiliser.

Le permis de diviser, c'est la loi, c'est encadré. Donc là, ce que nous allons définir, c'est les secteurs plus particulièrement concernés. Mais en revanche, ça, c'est encadré. Sur le reste, je suis preneur. Faites-moi part de vos propositions, on regardera avec la réflexion qui est en cours.

Plus d'interventions sur ce sujet ? Je vous remercie.

Alors, je voudrais maintenant vous faire une nouvelle communication sur un projet qui, lui aussi, se concrétisera plus particulièrement en février très probablement. Il s'agit d'un projet qui s'appelle Image-In Amiens. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un projet qui est lié à plusieurs éléments.

Tout d'abord, vous savez que depuis déjà un bon moment, on réfléchit à comment mieux accueillir l'association On a marché sur la bulle qui a non seulement un formidable festival annuel mais qui, toute l'année, fait un travail considérable au bénéfice des écoles, etc., et également une des antennes de notre école de design, à savoir Waide Somme est, dans l'image et donc, ça, c'est un premier point de la réflexion que nous avons.

La deuxième chose, c'est qu'il s'est trouvé qu'au-delà du projet que vous connaissez, qui est le projet lié aux Trois Mondes, c'est-à-dire celui derrière la gare avec la halle Sernam, avec les logements, mais surtout l'utilisation de la halle Sernam.

Il y a eu une opportunité qui s'est découverte avec le fait que La Poste a décidé d'installer un centre de tri ailleurs qu'à Amiens, je crois que c'est à Roye d'ailleurs, et donc a libéré cette plateforme internationale de tri, de courrier pardon, puisque c'est son appellation exacte. La Poste a décidé de faire un appel à candidats pour acheter les locaux et aucune proposition n'a répondu à cet appel, si ce n'est un courrier que nous avons fait en disant qu'évidemment, nous, on regarderait volontiers l'utilisation de ce bâtiment, si tant est qu'on puisse en bénéficier à l'euro symbolique.

Cette proposition a fait réfléchir La Poste car actuellement elle a un local important, donc une taxe foncière lourde à payer chaque année pour rien, puisque ces bâtiments sont déserts depuis déjà de nombreux mois.

À partir de là, nous avons, avec la SPL, avec le service culture, porté notre réflexion sur la possibilité d'avoir un lieu. Alors, la mode est au tiers lieu, alors je ne vais pas manquer l'occasion d'utiliser cette terminologie. Il y a deux mots actuellement magiques : c'est résilience et tiers lieu. Alors là, il n'y a pas de résilience, mais c'est le tiers lieu, donc on va parler d'un tiers lieu. Et ce tiers lieu, tout simplement, c'est un lieu où on rassemble un certain nombre d'activités qui peuvent être considérées comme, comment dirais-je, complémentaires et c'est ce que nous souhaitons faire autour de l'image et de la bande dessinée, mais pas que, dans l'ensemble de notre site double, puisqu'il s'agit à la fois de la halle Sernam et du centre de tri.

Si on peut passer à l'autre, merci.

Il se trouve qu'on a bon nombre de partenaires qui s'intéressent. Alors, bien sûr, On a marché sur la bulle. Bien sûr, l'ESAD et sa filiale, si je puis dire, déjà citées. Le groupe La Poste qui a commencé à nous faire des propositions de bail emphytéotique. Amiens Développement, j'ai déjà cité. La Machinerie, que vous connaissez, qui fait un très bon travail dans ce domaine également. La Région Hauts-de-France qui a manifesté beaucoup d'intérêt pour ce projet. Le Président de la Région s'est d'ailleurs engagé à ce que le Conseil régional soit très largement à nos côtés. Quand je dis très largement, je pense aux espèces sonnantes et trébuchantes. On a parlé de millions d'euros, on n'a pas entendu le président faire simplement une déclaration de principe. Non, il est allé beaucoup plus loin. Et puis le Département de la Somme parce que tout ça est lié aussi au

projet qu'il a de fleuve, de Vallée Idéale, puisque c'est la continuité de ce que nous avons lancé sur l'agglomération. Et puis il y a la DRAC qui est très intéressée aussi par cette démarche.

Alors, vous avez là, en figurant, les sites qui seront complémentaires : la halle Freyssinet à proximité de la gare, cet espace ex-postal qui est donc la plateforme courrier, pas loin non plus de l'île aux fruits et des Hortillonnages.

Voilà l'état, en haut, du site. Vous voyez : le site est très propre. Le site du courrier, il est resté en l'état mais il est en bon état. Et il permet, en cumulant les deux, d'avoir un tiers lieu de 18 100 m².

Dedans, que pourrait-on y trouver ? D'abord, un grand lieu d'exposition, un grand lieu de médiation, des espaces pour des formations dans différents domaines, et puis, comme vous le voyez, des lieux de réunion, de meeting, il y a beaucoup de termes anglais, là, des conférences, des stages de motivation. Voilà. Enfin, tout un ensemble de choses. Vous avez aussi la possibilité d'imaginer un cinéma à destination de la jeunesse, peut-être une grande librairie de la BD, et puis également un lieu de formation vers bien sûr tout ce qui est images animées, puisque nous avons des spécialistes dans ce domaine. Alors, on aurait un lieu de fabrique aussi éventuel sur bien sûr l'image, mais on ne refuserait pas une communauté d'artisans, et puis vous voyez une plateforme de travail avec un incubateur, du coworking, des formations, une bédéthèque, une maison d'édition peut-être, etc.

J'ai oublié d'ailleurs de citer dans les partenaires, tout à l'heure, et c'est loin d'être négligeable : c'est qu'à l'instar de ce que nous avons su créer sur le projet des Trois Mondes, nous avons un partenariat privé. Effectivement, vous avez une entreprise, dont le nom m'échappe tout de suite et puis je n'ai pas... Scintillo merci, qui fait partie du groupe SOS, qui est en lien avec d'ailleurs le groupe DUVAL, comment dirais-je, qui a été retenu pour le projet des Trois Mondes. C'est une entreprise qui est spécialisée dans l'animation culturelle et qui donc investit pour réaliser un certain nombre d'opérations dans ce domaine et elle est très intéressée, plus qu'intéressée même, par la proposition qui lui est faite.

Alors, on pourrait aussi imaginer, en matière d'art contemporain, un site intéressant. Vous savez que depuis longtemps la question se pose de l'accueil du fonds régional d'art contemporain qui est aujourd'hui tout sauf mis en valeur dans la rue Pointin, dans un lieu qui certes est intéressant de par la qualité d'un certain nombre de dessins, notamment la collection de dessins est exceptionnelle, mais on a toujours posé la question de savoir si on ne pouvait pas l'installer à un autre endroit. Ce pourrait être le cas. C'est ce qui intéresse aussi la direction des affaires culturelles. On a un certain nombre de propositions. On parle de l'Institut régional de la photo. Enfin tout cela est ouvert. Et, comment dirais-je, des galeries parce qu'on a, à Amiens, un déficit de galeries d'art. C'est une évidence également.

Voilà les espaces de la halle Freyssinet. Je n'y reviens pas parce qu'on a déjà eu l'occasion, mais vous voyez que dans la halle il y aura un espace culturel et artistique, gestionnaire Scintillo, donc qui peut s'intéresser des deux côtés. Vous aurez une auberge de jeunesse nouvelle formule qui est également prévue. Un espace food court. Alors ça, c'est du picard, vous avez donc tous compris. Et puis, vous avez le maître d'ouvrage, le groupe DUVAL et le groupe SOS.

Donc, voilà les fonctionnalités de la plateforme de courrier, bon, qui sont réparties. Là, ça n'est évidemment pas définitif, mais ça pourrait être ça.

Et sur le slide suivant, vous avez le phasage de l'opération. La première phase serait évidemment destinée à mettre en place, installer la BD et Waide Somme. Et puis ensuite, on meublerait davantage l'ensemble du site.

Alors, pourquoi on n'a pas décidé de vous présenter une délibération de principe aujourd'hui et que je me contente d'une communication ? C'est parce qu'on veut encore affiner le montage financier de l'investissement, vous voyez là, qui tourne autour de 12 millions. Ce sera peut-être un peu plus. Bien évidemment, c'est réparti sur plusieurs années. Et également le fonctionnement, c'est le slide suivant, qui est prévu pour l'ensemble, alors évidemment qui reprendra des coûts que nous avons déjà parce que nous avons déjà Waide Somme et la bande dessinée dans des locaux et d'autres choses qui font que ça participe au budget nouveau qui est évalué à 600 000 € par an, s'agissant du fonctionnement.

Donc aujourd'hui, je tenais à vous donner quelques informations sur ce sujet. Nous ne sommes pas définitivement engagés. Il y a des choses encore à préciser : préciser la relation, par exemple, avec La Poste ; préciser la relation avec Scintillo ; préciser aussi les montants financiers. Si nous sommes en mesure, dans deux mois, d'aller plus loin, on ne manquera pas de vous présenter une délibération dans ce sens. Mais il me paraissait important que vous soyez informés de ce qui est le fruit de démarches engagées, voilà plusieurs mois maintenant, et qui progressivement ont déclenché beaucoup d'intérêt chez différents partenaires, ceux que j'ai cités. Peut-être d'ailleurs en viendra-t-il d'autres ? Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui.

Je donne la parole à René ANGER, puis à Monsieur HADOUX.

M. ANGER : Merci, Monsieur le Président.

Décidément, on voit que les fêtes approchent. Ça me paraît effectivement une bonne idée que d'utiliser ce bâtiment pour en faire, si ce n'est vraiment un tiers lieu parce qu'un tiers lieu est caractérisé autant par la nature du bâtiment que par sa gouvernance et avec, en général, une gouvernance qui est associative. Là, on voit bien que dans le projet, on a beaucoup d'éléments de programme qui relèvent de la puissance publique, mais on ne va pas pour autant bouder notre plaisir.

C'est vrai que l'idée de rassembler au même endroit le fonds régional d'art contemporain, l'ESAD, Waide Somme et On a marché sur la bulle est une excellente idée qu'on avait tentée il y a quelque temps, mais qui s'est heurtée à des difficultés du côté du FRAC, à l'époque. J'observe que les trains vibrent moins que par le passé et que donc ce qui était impossible il y a quelques années le devient maintenant, à savoir installer le FRAC dans ce quartier de la Vallée effectivement, et le mettre en lien avec d'autres acteurs culturels qui sont liés à l'image et qui peuvent être une marque forte pour Amiens.

Donc simplement, moi, ce que je souhaiterais là aussi, c'est qu'on trouve quand même dans cet espace... D'abord, qu'on n'en fasse pas un espace aseptisé. C'est le risque et donc il doit y avoir une partie qui garde cet esprit de friche, comme la Belle de Mai à Marseille, et qui permette à des collectifs de s'exprimer, alors peut-être pas sur la totalité du bâtiment, mais en tout cas sur une partie. Donc, il faudra être attentif à ce que la gouvernance laisse cette incertitude qui est le propre des tiers lieux. On sait bien que c'est un concept nouveau, mais donc il faut vraiment garder cette incertitude-là, mais asseoir le projet par des éléments de programme sérieux, comme vous le faites.

Donc, une fois de plus, sur ce dossier aussi, après avoir regretté que la halle Sernam soit trop aseptisée, si maintenant des éléments de programme plus ouverts se retrouvent dans le centre de tri, tant mieux pour Amiens et tant mieux pour le quartier de la Vallée.

M. GEST : Monsieur HADOUX.

M. HADOUX : Oui, en prolongement de ce que vient de dire René ANGER et puis du projet qui semble ambitieux, est-ce que vous avez déjà une réflexion sur le projet architectural qui pourrait être lui aussi très ambitieux, compte tenu du lieu où il se situe et de ce qu'on va y mettre dedans ?

M. GEST : Alors d'abord, c'est effectivement la période de Noël parce qu'en l'espace de 10 minutes, avoir des félicitations de la part de René ANGER à deux reprises, ça fait beaucoup. J'ai un peu de mal à m'en remettre, mais bon... Mais je l'en remercie parce que les projets comme ça, ça dépasse largement les clivages politiques. Je suis désolé qu'une fois de plus, sur un dossier, vous ne soyez pas arrivés à le monter. Mais l'essentiel, c'est qu'un jour il y ait des gens qui arrivent effectivement à monter le dossier parce que, effectivement, le FRAC, c'était compliqué, je n'en disconviens pas. Il y a des éléments récents qui sans doute facilitent les choses. Mais je tiens à préciser, et ça permet de commencer à répondre à Monsieur HADOUX, que bien évidemment vous voyez bien qu'on n'a pas figé les choses. Le bâtiment a un caractère très particulier et je suis d'accord sur le fait qu'il devra garder ce caractère très particulier. Et ensuite, il y aura à l'intérieur différentes animations et donc différentes sources d'animation. La puissance publique, elle est obligée d'être présente parce qu'il y a des éléments où elle devra jouer son rôle, mais il n'est pas interdit d'imaginer qu'à l'intérieur même il y ait différentes initiatives qui puissent être prises.

Quant à l'aspect architectural, Monsieur HADOUX, il ne faut pas quand même avancer trop vite. On n'a pas l'intention, je vous le dis d'avance, de démolir la plateforme. Donc, c'est l'intérieur bien sûr qui peut être imaginé, mais on n'en est pas là parce qu'effectivement ça suppose que l'on ait d'abord bien calé les acteurs qui peuvent entrer, les idées qui peuvent être à l'intérieur. L'architecture, elle va se définir en fonction de ce que l'on veut faire à l'intérieur de cet espace. C'est plus que des idées, vous l'avez compris ; c'est des choses qui ont déjà été travaillées. Il y a des gens qui s'engagent aujourd'hui sur ce projet, mais pour être clair, il fallait qu'on soit un peu plus assurés de certains points avant qu'on s'engage davantage et qu'on engage la collectivité. Le parti pris architectural, ça fera partie bien sûr de la réflexion.

Et comme je l'ai dit sur le point précédent à René ANGER, c'est suffisamment en amont pour qu'on puisse, aujourd'hui, recueillir les propositions des uns et des autres. Il n'y a pas d'obstacle du tout à ce que sur ce type de projet, on puisse recueillir des avis, des propositions. On n'a peut-être, y compris avec les acteurs locaux, pas fait le tour de tous ceux qu'on pourrait solliciter. Donc, n'hésitez pas. C'est la raison pour laquelle c'était intéressant, me semble-t-il, que vous ayez l'information du lancement de cette, comment dirais-je, oui, de ce grand projet pour Amiens.

Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, juste pour compléter. Effectivement c'est un projet intéressant, donc ce n'est pas pour les fêtes. Mais simplement, juste, je voulais savoir comment ça allait s'articuler avec le pôle métropolitain qui a aussi des projets un peu similaires sur d'autres secteurs. Comment ça, ça allait être porté par la métropole ? Est-ce qu'il y avait, voilà, un travail conjoint avec le pôle ?

M. GEST : Pour ça, c'est un projet purement d'Amiens Métropole. Il y a effectivement des projets de tiers lieux du pôle métropolitain qui ne sont pas tout à fait de la même nature, qui associent aussi le

privé et le public. On en a un notamment à Fouilloy-les-Corbies qui devrait être présenté prochainement, mais ça n'a pas de rapport avec celui-là. Celui-là est un projet de l'agglomération.

Bien, voilà pour ces communications.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Nous allons aborder le point 4. Non, pas de point 4 puisqu'il n'y a pas de compte rendu, donc on le supprime. Le compte rendu, vous l'aurez la prochaine fois.

Et je donne la parole à Benoît MERCUZOT pour les impôts directs locaux.

Qu'est-ce qu'il y a le point 4 ? Ah oui, j'ai mal lu, vous voyez. Alors conformément, bien sûr, à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 25 novembre et le 6 décembre dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014. Y a-t-il des remarques et des questions ? Non. On peut considérer qu'on donne acte de ces décisions

DONT ACTE

5 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2020.

M. MERCUZOT : Ce point n° 5 est le premier point de délibérations budgétaires relativement nombreuses et en tout cas importantes qui sont proposées au vote de ce soir.

Concernant les impôts directs locaux, sans surprise, il est proposé de reconduire les taux que nous connaissons bien puisque nous les pratiquons maintenant depuis de nombreuses années :

- La taxe d'habitation : 14,81 %,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,57 %,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,75 %.

Et je crois que ce qui vous intéressera davantage, c'est de relever que le produit attendu pour ces trois taxes ménages est estimé à 40 020 715 €. Et par ailleurs, s'agissant de la cotisation foncière des entreprises, il est également proposé de voter le même taux que l'année précédente, que les années précédentes, c'est-à-dire le taux de 25,83 %, et le produit attendu s'élève avec ce taux à 20 546 885 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Sixième année de maintien des taux d'imposition, conformément à ce qui avait été indiqué en 2014.

6 - BUDGET PRIMITIF 2020. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Oui, un point n° 6 qui me prendra un peu plus de temps que le point n° 5 à présenter. J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Il s'agit effectivement de présenter le budget primitif 2020. Nous sommes en fin d'année 2019, nous sommes encore une des collectivités à adopter notre budget à la fin de l'année n-1 et donc nous en sommes à ce budget 2020 et voilà le plan qu'il est proposé de suivre, et je remercie non seulement le directeur des finances qui appuie sur le bouton pour faire défiler les diapositives, mais également, avec lui, l'ensemble du service des finances qui a longuement travaillé sur ce projet de budget.

Prenons d'abord les grands équilibres financiers, c'est-à-dire au fond les chiffres réglementaires. Ce ne sont pas forcément ceux auxquels on est habitués dans nos présentations habituelles, mais qui reflètent donc l'ensemble des dépenses et des recettes du budget principal en section d'investissement, en section de fonctionnement, je le précise, en incluant les montants des amortissements et les flux d'ordres qui sont passés entre les différentes sections.

Vous avez la même chose concernant les onze budgets annexes et comme je le fais à chaque fois que l'on parle du budget de la métropole, je vous invite à constater l'importance des montants de nombre de ces budgets annexes. Vous voyez que notamment les transports, l'assainissement, l'eau et les déchets ménagers représentent des montants particulièrement importants.

Continuons avec les grands équilibres financiers pour constater effectivement que la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes permet de faire apparaître un solde de 19 840 000 € qui évidemment va nous permettre de financer une partie de nos investissements, lesquels investissements, vous le voyez, on reviendra sur le montant total, vont notamment être financés aussi par un montant non négligeable de subventions pour un montant de 28 470 000 €. Cela s'explique par le fait que nous sommes en fin de programmation et qu'un certain nombre d'opérations qui ont été initiées depuis maintenant plusieurs années et qui font l'objet de cofinancement par nos partenaires financiers, notamment évidemment la Région, mais également l'Europe et quelquefois également le Département. Ces recettes vont être perçues durant l'année 2020. On revient évidemment un peu plus longuement et plus tard dans la présentation sur ces investissements.

Voilà, vous le voyez encore, les grands équilibres financiers comparés au budget primitif 2019, c'est-à-dire celui que nous votions il y a quasiment un an jour pour jour. Je vous invite à constater que les recettes courantes augmentent davantage que les dépenses courantes, ce qui nous permet d'augmenter notre épargne de gestion d'un montant de plus d'un million d'euros, ce qui est évidemment important puisqu'un autre chiffre est à relever, deux autres chiffres en réalité.

Un premier chiffre est à relever : outre cette épargne de gestion en augmentation, d'abord le montant de la dette qui – on l'a longuement évoqué lors du DOB, on y reviendra vraisemblablement dans les débats – atteint désormais 20 millions €.

Et puis, vous le voyez, en investissement net, c'est-à-dire la charge des investissements qui reste à notre charge précisément, on retrouve un montant beaucoup plus ordinaire, on retourne à la norme après ces années d'investissement particulièrement marqué que nous venons de vivre, puisqu'il nous reste une charge d'investissement nette, dans le budget qui vous est proposé, de quelque 32 millions €. On va reprendre ces éléments-là un peu plus loin dans la présentation.

Un premier élément d'un budget, ce sont évidemment les recettes et je vous invite à considérer les différents blocs simplement en remarquant que, évidemment comme nous venons d'adopter les mêmes taux que l'année précédente du point de vue des contributions directes, c'est-à-dire des impôts locaux, il y a une augmentation du montant que nous allons percevoir mais une augmentation qui est due à la revalorisation des bases qui est elle-même prévue par la loi de

finances. Et je vous rappelle que concernant la taxe d'habitation, c'est 0,9 % et concernant les taxes foncières, c'est 1,2 %.

Un autre élément qui augmente de façon relativement sensible, ce sont les recettes d'exploitation. Vous voyez que c'est une augmentation de 1,4 million €. On y revient dans un instant. Je vous invite à garder ces différents chiffres en tête pour les slides qui suivent.

Vous voyez la progression des recettes courantes. Je l'indiquais en début : nos recettes sont prévues pour augmenter de 1,6 %, un peu plus (1,62 %), et elles sont attendues à 234 740 000 €.

Les taux de contribution directe, je n'y reviens pas, on vient de les voter.

Et puis, je vous indique également que les taux qui sont attendus, non pas les taux, pardonnez-moi, mais la revalorisation des bases, je viens de les indiquer : 0,9 pour la TH et 1,2 pour les taxes foncières.

Une diapositive que l'on connaît tous désormais, mais qui nous permet de mesurer, au fond, tout ce que nous n'avons pas perçu depuis 2014, c'est-à-dire un peu plus de 71 millions € (71 350 000 €) que nous n'avons pas perçus et je vous rappelle, mais nous le savons bien désormais, que depuis 2017, globalement et à peu de chose près, les dotations de l'État sont désormais... Elles ne sont plus en baisse, pardonnez-moi, elles ne sont pas en hausse non plus, mais elles sont désormais stabilisées à leur niveau le plus bas. Je n'insiste pas sur la baisse que nous avons connue entre 2014 et 2017.

Une particularité de notre budget du point de vue des recettes, c'est qu'il comporte des recettes de personnel. Il s'agit, vous le voyez bien, en grande partie des personnels mutualisés avec la ville d'Amiens, mais également avec les EPCC, avec le CCAS, et vous voyez que tout cela représente un montant non négligeable que l'on retrouve évidemment à l'euro près en dépenses, un montant de 88 670 000 €.

Il est intéressant de constater que les recettes d'activités des services sont attendues pour augmenter de 1 400 000 €. Ces recettes d'activités des services, elles sont composées de trois éléments différents : d'abord les recettes tarifaires, ensuite les recettes des partenaires financiers, les revenus des immeubles. Et si les recettes tarifaires sont attendues pour augmenter de façon sensible, ça n'est pas que nous augmentons les tarifs ; c'est tout simplement qu'en 2019, la comparaison se fait par rapport à 2019, un certain nombre de recettes de nos équipements n'existaient pas. Vous savez, par exemple, que le musée, en 2019, était fermé, qu'il va rouvrir dans le courant de l'année 2019 ; que le Coliseum a été fermé également pendant plusieurs mois ; et puis, par ailleurs, l'Aquapôle, même si par ailleurs on y reviendra en matière de dépenses, il nous coûte évidemment chaque année, en même temps il nous rapporte une redevance d'occupation du domaine public. Quand on ajoute à cela une augmentation de la fréquentation qui est attendue pour le zoo, avec notamment la présence de nouveaux animaux et notamment de tigres dont on se dit qu'ils vont attirer un public, eh bien nous arrivons à cette augmentation liée aux recettes tarifaires.

Voilà pour l'évolution des recettes telle qu'elle est attendue dans ce budget 2020.

Concernant les dépenses de fonctionnement, donc les dépenses courantes, vous le voyez, là encore, nous prévoyons une augmentation très faible des dépenses de personnel qui représentent beaucoup plus que la moitié de nos dépenses, mais je vous rappelle qu'elles intègrent également le personnel mutualisé de la ville. Et vous le voyez là encore, et je vais y revenir dans un instant,

que ce sont les dépenses de fonctionnement qui sont attendues pour augmenter de façon la plus sensible. J'y reviens.

Concernant les dépenses de personnel, vous le voyez, le trait pointillé consiste simplement... a pour objet de vous faire remarquer que s'il y a un écart important entre 2018 et 2019, c'est parce qu'en 2018 on parle des montants réalisés, donc des montants réels. Évidemment, quand on parle d'un BP, on parle des montants estimés. Un BP est une prévision. C'est donc ce qui explique la marche entre 2018 et 2019. Et voilà, je vous confirme donc, et vous le voyez sur ce graphique-là, que les dépenses de personnel font l'objet d'une maîtrise réelle, puisque avec l'ensemble des mesures qui sont prévues, notamment d'évolution des carrières des personnels, la masse salariale est prévue pour une augmentation de seulement 0,3 %.

Les dépenses d'exploitation, quant à elles, sont attendues pour une augmentation beaucoup plus sensible, vous le voyez : + 7,42 % entre 2019 et 2020, de BP à BP. Plusieurs éléments viennent expliquer cette augmentation sensible.

D'abord, des coûts liés à la réouverture du musée. Il y a des coûts pour la réouverture de ce musée que l'on ne retrouvera pas d'année en année. Par exemple, les coûts qui concernent le réaccrochage des œuvres une fois que les travaux sont terminés, un certain nombre de frais de nettoyage de ces œuvres après les travaux. Et puis également des dépenses en hausse du fait de l'augmentation sensible des mètres carrés du musée qui naturellement vont nécessiter des personnels supplémentaires, des frais, des coûts supplémentaires, notamment pour l'entretien et le nettoyage du musée.

Et puis, un élément que l'on a déjà souligné au moment du DOB, me semble-t-il, c'est un montant sensible en fonctionnement, en investissement aussi, mais aussi en fonctionnement, pour la modernisation de nos outils informatiques.

Je souligne par ailleurs, puisque j'évoquais Aquapôle dans les recettes, qu'Aquapôle, dans les dépenses, par rapport au BP 2019, nous amène à des contributions à hauteur environ de 1 900 000 €, ce qui explique, vous le voyez, très largement la hausse des dépenses d'exploitation entre le BP 2019 et le BP 2020.

Les budgets annexes, pour certains d'entre eux, vont nous demander une subvention d'équilibre : 1,5 million pour le budget annexe transports et, pour d'autres budgets, des montants beaucoup plus modestes que pour le budget transports, mais malgré tout des montants qui s'élèvent au total à 2,3 millions €.

Tout cela nous amène à constater ce que nous appelons l'autofinancement, c'est-à-dire tout simplement la différence entre les dépenses et les recettes. Et je l'indiquais tout à l'heure : vous voyez que, alors toujours cette même ligne pour montrer la différence entre ce qui est prévu et ce qui est effectivement, donc les chiffres vrais réalisés sont ceux de 2018, ceux de 2019, et puis évidemment ceux de 2020 sont encore des prévisions. Mais vous voyez que dans ces prévisions, nous arrivons à augmenter notre excédent courant de gestion à hauteur de 19 840 000 €, ce qui est normal qu'on l'augmente puisque, encore une fois, nos recettes augmentent de 1,62 % tandis que nos dépenses, elles, n'augmentent que de, si je puis dire, 1,2 %.

Une fois que l'on a évoqué l'autofinancement, il nous reste évidemment à évoquer la question de l'investissement.

D'abord, en constatant que pour le budget principal, nous proposons de créer, pour un montant modeste de 280 000 €, trois autorisations de programme, et pour les budgets annexes, cinq autorisations de programme pour un montant beaucoup plus conséquent : 11 millions €. Mais je vous invite à considérer que la quasi-totalité, en tout cas la très grande partie de ces 11 millions € est constituée de l'AP que nous créons sur le budget annexe déchets ménagers pour l'usine de méthanisation et les investissements importants que nous devons faire sur cette usine et qui sont d'ailleurs prévus dans le cadre du nouveau contrat de DSP qui va rentrer en vigueur, sauf erreur de ma part, au 1^{er} janvier prochain. Je rappelle que cet équipement est ancien et qu'il est évidemment nécessaire de tous points de vue, y compris d'ailleurs pour respecter l'environnement, de procéder à des investissements importants.

Concernant la programmation pluriannuelle des investissements, cette programmation nous amène à prévoir, cette année, un montant de 58 430 000 € avec des recettes, je l'indiquais d'entrée de jeu, qui sont importantes puisqu'elles représentent quasiment 50 % (26 110 000 €), ce qui nous laisse une charge nette, j'allais dire ordinaire, normale, on retombe dans la norme, de quelque 32 millions €.

Les investissements, je vous laisse les regarder. Je vous invite... Alors évidemment avec les couleurs, ça n'est vraiment pas folichon, c'est... Bon. Je ne vais pas tout détailler quand même. Il y a beaucoup de violet, mais si on supprimait le violet, on verrait que la culture se taille la part du lion avec 15 630 000 €, que les transports continuent à occuper une place importante : pour le budget principal 7 650 000 €, et pour le budget annexe 3 110 000 €. Le budget assainissement, pratiquement 7 millions €. Je ne vais pas tout reprendre, mais notamment souligner que la politique de la ville et la politique de l'habitat, là encore, sont dotées d'un budget d'investissement de 6 430 000 €.

Toujours en investissement, et pour lister quelques-uns des crédits de paiement sur quelques opérations, vous voyez, je vous laisse lire : restructuration du Colvert, rénovation du musée de Picardie, des travaux sur les équipements sportifs, la réhabilitation de l'hôtel Berny, la réhabilitation de La Briqueterie, la réhabilitation du zoo pour 6 millions € pour cette année 2020. Et vous voyez bien que je ne liste pas tout, mais la liste est elle-même impressionnante et particulièrement intéressante.

Puisque l'on parle d'investissement, concernant l'endettement, et nous arrivons là à un point que l'on avait souligné largement lors du DOB mais que l'on voit se concrétiser, on constate que notre stock de dette est en progression très nette sur la période 2001-2019 et, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, que nous atteignons ici un pic, on le voit, tout confondu, à hauteur de 288 millions €. Cet endettement, nous l'avons obtenu avec un taux moyen pondéré qui est particulièrement bon, de 1,10 %, et comme je l'ai indiqué d'entrée de jeu, une annuité de dette qui est en augmentation sensible et qui dépassera un tout petit peu, pour cette année 2020, 20 millions €. On y reviendra sans doute dans les débats. Et nous maintiendrons évidemment la gestion en trésorerie 0 pour notre budget, puisqu'elle nous évite nombre de frais financiers.

Voilà pour le budget principal. Je sens votre attention se détourner un petit peu, je vais donc tenter d'aller vite. Mais toutefois, il faut prendre le temps de regarder un certain nombre de budgets annexes, et mon voisin m'incite à prendre le temps concernant le budget transports. Alors, je vais respirer avec vous concernant le budget transports pour indiquer, et Monsieur GUÉANT essayez de retenir ce chiffre, si vous en êtes capable, que le versement transport est attendu pour nous rapporter quelque 37 600 000 €, tandis que l'année dernière il nous avait rapporté 36 850 000 €.

Je souligne simplement que le versement transport est assis sur la masse salariale versée par les entreprises de notre territoire employant plus de 11 salariés et que des mécanismes très progressistes font que nous ne bénéficions pas immédiatement de l'ensemble des créations d'emplois que l'on constate sur notre territoire, mais que progressivement il y a une montée en puissance. Et je sens bien, Monsieur GUÉANT, que votre regard est un peu haineux à mon endroit, mais il n'y avait là aucune animosité à votre égard.

Une incertitude effectivement sur la compensation que nous allons recevoir de l'État puisque vous savez qu'il y a maintenant deux ans, les entreprises qui avaient des employés, qui avaient entre 9 et 11 employés n'ont plus été assujetties au versement transport. Ça nous a donc amené une perte de recettes que l'État devait compenser et malheureusement nous n'avons jamais été compensés en totalité et nous allons l'être de moins en moins. Et je vous rappelle la participation qui est prévue du budget principal vers le budget transports pour l'année 2020 de 1,5 million €.

Je pense avoir été exhaustif, mon cher collègue chargé des transports.

Concernant le budget annexe eau, il est prévu un nombre d'investissements sensibles et notamment, je vous le rappelle, un investissement sensible pour cette année, mais pour les années à venir encore concernant la réhabilitation des réseaux pour un montant, pour cette année 2020, de 2,5 millions €. Et je vous rappelle qu'une hausse des tarifs de l'eau pour une facture de 120 m³ représentant chaque mois quelque 1,20 €, c'est ça, c'est-à-dire une augmentation annuelle de quelque 15 € est prévue. Et pour l'équilibre de ce budget, nous sommes amenés à voter une autorisation d'emprunt de 2 140 000 €.

Évidemment, le budget eau, du point de vue de la facture de l'abonné en tout cas, fonctionne avec le budget assainissement, qui lui ne connaîtra pas de hausse du tarif, ce qui amène à l'augmentation globale que j'évoquais tout à l'heure de 15 € globalement sur une facture de 120 m³ d'eau. Je vous laisse, là encore, regarder les investissements pour un montant important, pratiquement 5 millions €, qui sont prévus sur ce budget annexe assainissement.

Et puis enfin, dernier budget annexe sur lequel je vous propose de passer, de porter quelques instants notre attention, c'est le budget annexe déchets ménagers avec des recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en hausse modeste, mais tout de même de 18 millions. Enfin donc ce n'est pas la hausse, mais nous attendons un produit de 18 670 000 €, et là encore, vous pouvez le constater, un montant d'investissements en charge nette important parmi lesquels, notamment, on va trouver, on en parlait tout à l'heure, la mise en conformité de l'usine de méthanisation avec un crédit de paiement de 1 120 000 € pour cette année 2020 et puis un crédit de paiement de 2 millions € pour la construction de la 4^e déchetterie.

Voilà donc pour cette présentation du budget 2020 qui n'a d'autre prétention que d'abord être synthétique et ensuite de lancer le débat.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. La parole à Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président.

Morceau de choix que ce budget effectivement, un budget primitif 2020 qui est singulier à plusieurs titres. Tout d'abord, parce qu'il est le dernier de la mandature et on a coutume de dire qu'il s'agit généralement d'un budget de transition qui n'ouvre pas sur de nouveaux engagements ou projets d'envergure, qui n'influe pas ou alors peu sur le mandat suivant.

Or, si effectivement de nouveaux projets ne sont pas engagés, encore que tout à l'heure vous nous en avez présentés, mais effectivement ne font pas l'objet encore d'une inscription dans le document budgétaire 2020, mais de nombreuses autorisations de programme sont renforcées. On peut le voir dans votre rapport de présentation : plus de 9 millions sur le budget principal, + 17 millions sur les budgets annexes. Mais même sans cela, le prolongement des investissements des exercices précédents imprime fortement sa marque sur ce budget 2020 et sans aucun doute sur plusieurs budgets suivants.

Cette constatation pouvait se déduire aisément des perspectives présentées lors du débat d'orientation budgétaire, et maintenant par la froideur des chiffres, ce budget 2020 vient sanctionner, en quelque sorte, la politique que vous avez menée durant ces 5 dernières années en rendant concret ce qui n'était qu'une trajectoire estimée.

Vous me direz bien sûr que le budget n'est qu'une prévision prudente, certes, et qu'il faudra attendre le compte administratif pour apprécier la situation. Il n'empêche : un budget, c'est aussi une autorisation de dépenses et on se doit de considérer qu'il peut être exécuté tel que. La belle affaire, me direz-vous encore, puisque vous assumez et vous vous glorifiez même d'avoir été celui qui aura investi plus que la moyenne dans cette collectivité.

Certes, mais vous serez aussi le premier président de cette communauté d'agglomération à avoir présenté un budget qui ne couvre pas le remboursement de l'annuité de dette au moyen de son excédent courant de gestion. L'absence d'équilibre réel du budget n'est plus très loin. C'est un précédent qui rend palpable la tension de ce budget. Ce n'est pas surprenant, car l'annuité de dette a bondi de plus de 30 % en une année, en dépassant les 20 millions €, et est donc supérieure à l'épargne de gestion prévue à 19 millions. Et l'annuité de dette résulte d'un calcul, vous le savez, à coup sûr, et on sait déjà que sur les 3 ou 4 prochaines années, les années suivantes, elle va continuer à progresser.

Si vous nous montriez aujourd'hui le tableau exposant le nombre d'années théoriques de remboursement de la dette avec la capacité d'autofinancement présentée à ce budget, la première ligne d'alerte serait probablement atteinte.

Que l'on se comprenne bien : nous ne sommes pas contre l'investissement et l'endettement nécessaire qui l'accompagne. La dette est une bonne dette quand elle sert des investissements utiles à la population, efficaces et qui préparent l'avenir. D'ailleurs, certains investissements qui ont généré un besoin d'emprunt ont été engagés par notre majorité : la Citadelle, par exemple, le musée. Je l'ai déjà dit et nous l'assumons, comme nous aurions assumé le coût du transport collectif en site propre ou la réfection du stade.

Nous n'oublions pas non plus la baisse des dotations d'État qui nous prive de 70 millions, mais justement c'était prévu et anticipable et c'est votre politique, après tout, de réduction des dépenses publiques que vous soutenez par ailleurs.

Ce qui nous différencie, c'est que durant le déroulement de ces grands chantiers, vous n'avez pas priorisé et étalé d'autres dépenses moins urgentes, en faisant un peu trop danser l'anse du panier, ce que soulignait d'ailleurs également un membre éminent de votre majorité avant de vous présenter sa démission.

Bref, la très légère amélioration du delta entre les recettes et les dépenses de fonctionnement par rapport à 2018 ne compense pas la forte progression de l'annuité de dette et sans l'apport du Fonds de compensation de la TVA, il ne vous resterait rien pour financer la charge nette

d'investissement qui est prévue en 2019, soit tout de même 26 millions €. On est donc loin des 50 % d'autofinancement qui garantissent habituellement les équilibres budgétaires dans la durée. Les nombreux maires ici présents savent qu'une telle équation est difficile à tenir et expose aux commentaires critiques des juges des comptes. Vos successeurs à la tête d'Amiens Métropole auront cette tâche de reconstituer les marges de manœuvre que vous avez trouvées en arrivant.

Sur le contenu des opérations, je remarque effectivement, comme l'a souligné Benoît MERCUZOT, que cette année, l'investissement de la culture est deux fois supérieur à celui de la voirie. Donc, vous finissez sur cette bonne note qui réjouira mes collègues écologistes.

Sur le budget annexe transports, nous touchons au terme du chantier BHNS. La somme finale des coûts doit pouvoir être établie. Je vois dans la PPI modifiée au titre de la voirie métropolitaine liée aux travaux du BHNS + 3,34 millions €. Je lis aussi dans le budget annexe transports deux lignes en investissement pour un montant de 7,18 millions qui ne se retrouvent pas dans la PPI. Donc ces lignes sont-elles liées au BHNS ? Et les sommes en question font-elles partie des 133 millions annoncés comme la dépense réalisée à ce jour pour le BHNS ?

D'autre part, je souhaiterais que vous confirmiez les chiffres relatifs aux pénalités versées par le constructeur de ces bus dont chaque semaine ou chaque mois nous offre un nouvel épisode du feuilleton concernant leur efficacité et leur sécurité finalement.

En ce qui concerne le budget annexe eau et assainissement, nous sommes d'accord avec la nécessité d'investir. Les récents événements le démontrent. Même si on a malheureusement l'impression que l'on n'en finira jamais, compte tenu de l'étendue de notre territoire, des matériaux qui ne tiennent pas dans le temps, des cavités, etc.

Toutefois, nous classons l'accès à l'eau potable comme un droit humain qui ne peut être laissé aux règles ou aux appétits du marché. C'est pourquoi une augmentation des tarifs ne peut être envisagée qu'avec un accompagnement, comme nous l'avons dit au débat d'orientation budgétaire, mensualisation généralisée du paiement et instauration d'une tarification sociale qui garantissent un accès à l'eau vitale quotidienne des familles à un faible coût. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui motivera notre vote contre la hausse des tarifs.

Pour nous, il ne peut être question, en aucune circonstance, de céder le service eau et assainissement au plus offrant pour renflouer les caisses, ou comme cela a pu être fait pour Aquapôle.

Je souhaiterais d'ailleurs suggérer d'explorer la possibilité de faire contribuer le budget principal au budget eau. Le code des collectivités territoriales prévoit que lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne peut être financée sans une augmentation excessive des tarifs, une subvention d'équilibre peut être versée au budget annexe, même si elle a un caractère exceptionnel. Donc, je pense que cela pourrait effectivement modérer la hausse des tarifs qui nous est déjà imposée par l'Agence de l'eau, malheureusement, et qui résulte en effet de l'état du réseau et des difficultés qu'on a à le tenir en bon état.

En ce qui concerne le dernier budget annexe d'importance, celui des déchets ménagers, les perspectives d'investissement nécessitent effectivement de conserver un niveau de recettes, sinon il faudrait là aussi solliciter le budget principal. Donc de ce fait, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne peut être à nouveau réduite.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire pour nourrir le débat.

M. GEST : Merci. Vous n'avez pas manqué de le nourrir, j'en suis certain. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Bien, je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président. On pourrait peut-être quelquefois considérer qu'on se lasse à siéger dans une même assemblée, même quand on change de place au gré des mandats, mais il y a des jours où franchement c'est plutôt, au contraire, assez réjouissant de se souvenir de ce qui a été dit, voté dans cette même assemblée, les uns et les autres pouvaient éventuellement occuper des places différentes, c'est-à-dire notamment lors du budget 2010 et des décisions modificatives, qui sont bien de même nature, adoptées en 2010.

Monsieur LESSARD, vous avez parlé d'un précédent. Non pas que je tienne absolument à être le détenteur d'un précédent, mais je vous rappelle que vous-même, en 2010, vous avez présenté un projet de budget prévisionnel qui certes ne prenait pas en compte... qui certes avait une épargne nette – je vous invite à regarder le tableau qui est là – dans un premier temps relativement positive, très peu, mais enfin 380 000 €. Dont acte. Et puis, le 30 juin 2010, on est bien en 2010, vous avez fait voter une DM qui a considérablement dégradé, notamment l'épargne nette, tellement dégradé qu'elle est descendue à 5 450 000 € et tellement dégradé que non seulement l'épargne nette est devenue négative mais que y compris les ressources propres sont devenues négatives.

Et puis, je pourrais revenir, si vous le souhaitez, sur cet historique parce que je m'en souviens bien.

Et puis, il y a eu une deuxième décision modificative, donc c'est toujours, on est vraiment dans le même exercice, on prévoit des dépenses et des recettes, et là, vous le voyez bien : finalement vous avez rectifié un petit peu la donne. Il n'empêche que l'épargne nette, elle était négative à 880 000 € et que finalement c'est le FCTVA qui a permis de rétablir les ressources propres à 3,1 millions €.

Donc, premièrement, le précédent, si précédent il y a en la matière, c'est bien vous qui l'avez créé l'année 2010 et je vous invite vraiment à vous reporter aux délibérations et aux documents qui ont été adoptés cette année-là.

Deuxième remarque : puisque vous parlez de précédent, moi, je voudrais simplement comparer les chiffres : crédits ouverts en 2010, épargne nette - 0,88 ; crédits ouverts en 2020, épargne nette - 0,40. Ressources propres 2010 : 3 100 000. Ressources propres 2020 : 5 600 000.

J'ajoute qu'il y a une autre ligne qui est particulièrement intéressante, c'est la ligne solde de gestion parce que s'il y a une bien une chose que nous avons faite, c'est non seulement d'investir mais également d'améliorer considérablement ce solde de gestion puisque vous le voyez bien, en 2010, péniblement le budget que vous présentiez arrivait à obtenir un solde de gestion de 9 millions € alors qu'en 2020 le budget qui vous est présenté permet de prévoir un solde de gestion de pratiquement 20 millions €, donc un solde de gestion qui a quasiment doublé.

Et vous, pour récupérer la situation de 2010, ce que vous avez fait pour 2011, c'est de proposer d'augmenter les impôts. Nous, ce que nous faisons, ça n'est pas de proposer d'augmenter les impôts. Ce que nous faisons, c'est deux choses : de dire, d'abord, nous retrouvons un montant d'investissement normal, dans la norme de ce qui a été fait dans la moyenne de cette collectivité depuis sa création ; et par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs, je n'y reviens pas, on peut y revenir si vous le souhaitez, mais je ne vais pas les détailler là, nous sommes

particulièrement effectivement aux dépenses de fonctionnement pour maintenir ce solde de gestion à quelque 20 millions €.

Quelques éléments encore pour repréciser ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire, donc je ne serai pas très long. C'est qu'effectivement nous sommes aujourd'hui à quelque 20 millions €, 20 300 000 € de mémoire, de dette à rembourser en 2020. Il y aura une petite augmentation en 2021, mais après la charge de la dette diminuera d'année en année. Donc, ça ne va pas continuer à augmenter comme ça indéfiniment, vous le savez très bien puisque ça a été présenté dans les projections du débat d'orientation budgétaire.

Et puis enfin le dernier élément, parce que c'est une question que vous avez posée, concernant le budget transports et le coût du BHNS, effectivement nous avons inscrit, nous sommes passés de 122 à 133 millions € et nous ne sommes pas encore certains, si je puis dire, de dépenser, si je puis le dire comme ça, ces 133 millions €, puisque nous intégrons, nous vous proposons d'intégrer des montants de réclamations dont il n'est pas dit que nous les paierons en totalité. Donc, on espère bien faire mieux, ne pas atteindre ces 133, mais budgétairement, du point de vue des inscriptions, effectivement, à ce jour, il y a 133 millions € inscrits.

Quant au budget sur l'eau, concernant l'eau, écoutez, il y a un principe qui est qu'un budget annexe de nature industrielle et commerciale doit s'autofinancer. Certes, à titre exceptionnel, le budget principal pourrait venir. En même temps, je crois que nous faisons tous le constat que depuis de très longues années le prix de l'eau ne permet pas de financer des investissements qui auraient dû être réalisés de longue date et qui font que quelquefois malheureusement, et notamment le week-end, des canalisations peuvent céder. Ça montre très concrètement la vétusté de certaines parties du réseau et il faut bien procéder aux investissements qui sont nécessaires et en tirer les conséquences du point de vue du prix facturé aux usagers.

Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Quelques mots simplement parce que Monsieur LESSARD, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion, pendant ce mandat, de vous dire le respect que vous m'inspirez toujours par le travail que vous fournissez et ce à quoi je ne m'attendais pas, c'est qu'un jour vous nous donniez l'occasion de vous prendre la main dans le pot de confiture.

Ce que vient de présenter Benoît MERCUZOT, c'est ce qu'on pourrait appeler autrement l'effet boomerang, vous voyez. Vous croyez faire un grand numéro et boum ça vous revient en pleine figure parce que vous-même, vous étiez en charge des finances et vous aviez l'oreille du président, c'est le moins qu'on puisse dire, et donc c'est vous et vous seul, Monsieur LESSARD, qui avez décidé de réaliser les choses qui ont été décrites tout à l'heure parce que vous n'étiez pas capable de maintenir les dépenses à un niveau raisonnable. Vous avez augmenté la fiscalité. C'est d'ailleurs ce qui me revient des débats que je suivais d'un peu plus loin à l'époque, mais comme l'élément marquant du mandat que vous avez dirigé parce qu'effectivement à l'époque les opposants avaient pointé ça, que subrepticement, au détour d'un budget supplémentaire, vous décidiez d'augmenter le niveau de l'imposition locale. Donc, vous voyez : il faut faire attention aux effets de manche.

Ce qui est décrit aujourd'hui, c'est d'abord purement et simplement ce que, depuis des mois, nous avons eu l'occasion d'indiquer, tant Benoît MERCUZOT que moi-même, c'est-à-dire qu'effectivement nous avons fait le choix de l'investissement.

Et je vais vous dire : vous avez indiqué tout à l'heure que je me targuais de cette politique d'investissement. Oui, je vais même vous dire que je suis extrêmement fier de ce que nous avons fait. Et je vais vous dire pourquoi nous sommes extrêmement fiers : parce que je souhaite très sincèrement, du fond du cœur, à toutes les équipes municipales de Somme, de France et d'ailleurs, de terminer un mandat avec plus d'habitants, plus de logements, plus d'emplois, plus d'équipements, tout ça sans jamais avoir touché aux taux d'imposition. Tout ça en ayant supporté la baisse de 71 millions des recettes de l'État. Tout ça en ayant contribué à la création de centaines d'emplois grâce à cette politique d'investissement. Elles auraient été bien contentes, je vous assure, Monsieur LESSARD, les entreprises que nous avons contribué à faire vivre et à développer depuis 5 ans, de trouver les mêmes actions d'investissement pendant le mandat dont vous aviez, vous, la responsabilité. Donc vraiment, je souhaite sincèrement à toutes les équipes du futur de terminer un mandat dans ces conditions-là.

Et après la situation financière de la collectivité, vous avez fait référence à ce que pouvaient en dire d'autres que vous. Nous n'avons sans doute pas, Monsieur LESSARD, la même définition du caractère éminent des collègues.

Mais je vais vous dire : où j'ai encore été extrêmement surpris, c'est du manque de courage que vous manifestez s'agissant du prix de l'eau. Pourquoi le manque de courage ? Parce que sur ce sujet-là, nous avons exactement fait la même politique. Vous ne pouvez que corroborer, c'est-à-dire que chaque année, le prix de l'eau, assainissement compris, était augmenté de l'ordre de 2 à 3 %, jamais au-delà parce que sans doute comme nous avons voulu le faire, vous étiez sensible au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Alors, quand on est coresponsable de la situation qui fait qu'aujourd'hui nous constatons souvent malheureusement des fuites d'eau qui endommagent des maisons, des fuites qui sont à l'origine d'éboulements, etc., et qu'on se dit qu'il faut impérativement prendre des mesures, le courage, c'est d'assumer ce genre de décision quel que soit le moment du mandat. Et voilà encore une fierté, voyez-vous, Monsieur LESSARD, parce qu'on aurait très bien pu dire : on attendra l'année prochaine. Non ! On n'attend pas l'année prochaine parce que l'eau, sa qualité, sa capacité d'approvisionnement, on ne peut pas plaisanter avec ça, et c'est la raison pour laquelle on fait une augmentation de 10 % qui n'a rien d'excessif, puisque vous disiez qu'en cas d'augmentation excessive, on peut faire appel à la participation du budget principal. Mais attendez, si 10 centimes, parce qu'il s'agit de cela, c'est excessif, je veux dire : il y a beaucoup de choses excessives dans la vie. Il se trouve qu'on a fait en sorte, en ne touchant pas au niveau de l'assainissement, puisque les finances ne le nécessitent pas, malgré tout, de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens tout en étant justement capables de répondre à la nécessité d'améliorer la qualité de nos cotisations.

Enfin un dernier mot, puisque vous avez voulu pointer la différence du coût du BHNS par rapport à sa prévision. 122 – 133, vous savez compter, ce n'est pas la moindre de vos qualités, ça fait 11. Est-ce que vous voulez que je vous rappelle ce que nous devons assumer s'agissant du dossier que vous avez tout à l'heure indiqué que vous aviez lancé, c'est-à-dire celui de la Citadelle : 106 – 118, d'accord ? Ça fait 12. Donc, vous voyez que sur des budgets quasi identiques, à la différence près, c'est que sur le budget de la Citadelle, la ligne « imprévus », elle avait subrepticement disparu. Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Et c'est vous, Monsieur LESSARD, responsable des finances, oui, qui parlait à l'oreille du président, qui était le responsable de cela.

Donc, vous voyez : il faut parfois faire preuve de beaucoup d'humilité, surtout sur des sujets comme ça qui touchent le citoyen. La qualité de l'eau, c'est primordial et on n'a pas le droit de

continuer de fermer les yeux sur un rendement de nos canalisations qui est manifestement insuffisant. Donc, on a pris nos responsabilités.

Je m'attendais de votre part, très sincèrement, que vous participiez à cela parce que vous avez eu jusqu'à présent la même politique que nous et donc d'une certaine façon vous avez fait aussi en sorte, vous avez vu les chiffres tout à l'heure, de changer les branchements en plomb. Ce n'est pas la meilleure idée du siècle passé qui a été lancée à l'époque parce qu'effectivement il n'y a jamais eu un cas de saturnisme, on n'a qu'à demander aux médecins qui sont dans la salle, mais bon. Ça coûte encore 1,2 million pour l'année 2020 et ça fait combien d'années, peut-être 20 ans, qu'on est sur les branchements en plomb. Pendant ce temps-là, on ne s'occupe pas de la qualité, de la longueur de nos canalisations puisque vous savez combien la ville d'Amiens et son agglomération est étendue.

Je voulais quand même vous préciser ça. C'est dommage : je m'attendais, de votre part, beaucoup plus de courage. Je pensais même vraiment que ça coulerait de source, c'est le cas de le dire. Raté ! Une fois de plus, raté ! Et voilà qui m'amène à vous dire combien j'aurais été satisfait qu'au moins sur celui-là vous nous donniez votre aval. Et comme il n'y a pas eu de débats beaucoup sur le sujet, je vous rends éventuellement la parole quelques instants.

M. LESSARD : C'est éventuel ou j'y vais ?

M. GEST : Quelques instants.

M. LESSARD : Pour qu'il y ait un débat, oui, c'est intéressant qu'on puisse reprendre la parole.

J'ai bien évidemment regardé le budget primitif 2010, puisqu'on m'a traité de mémoraliste la dernière fois. Donc effectivement si j'affirme ça, c'est que je suis allée le vérifier. Et en comparant les budgets primitifs, je maintiens qu'effectivement c'est un précédent. Effectivement, le budget primitif 2010 était tendu, c'est un fait, mais il ne l'était pas autant que celui que vous présentez.

Alors, on n'était pas loin effectivement du négatif au budget primitif, mais il s'en fallait pour que ce soit rendu à ce stade et donc, il y avait un petit delta en faveur de ce budget BP 2010 par rapport à celui que vous présentez là.

La taxe professionnelle était supprimée, je vous le rappelle. Donc, nous avons effectivement dû mettre en place une taxe additionnelle. Elle était prévue la ligne, nos prédécesseurs ne l'avaient pas activée, mais le principe d'une taxe additionnelle avait déjà été voté du temps de Messieurs DE ROBIEN et MÉZIN et ils n'avaient pas eu l'opportunité de la mettre en place parce qu'à l'époque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avait triplé en 8 ans. Donc, nous avons mis fin à cette multiplication de la TEOM qui était à l'époque incluse dans le budget principal, puis finalement servait à donner des ressources supplémentaires sans dire qu'on augmentait la fiscalité. Donc, nous avons mis fin à la hausse continue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je pense que ça, il faut le dire.

Et depuis, vous trouvez que cette taxe additionnelle était le résultat d'une gestion que vous considérez comme mauvaise, si j'ai bien compris, alors qu'elle venait pour compenser la fin d'un impôt très efficace, la taxe professionnelle, qui rendait effectivement plusieurs pour cent chaque année en recettes, et donc il fallait bien compenser pour les finances de la métropole la perte de cette recette. Vous ne les avez pas baissés depuis. S'ils avaient été contre-productifs, il fallait les baisser. Mais nous n'aurions pas un excédent tel qu'on l'a aujourd'hui si on n'avait pas pu s'appuyer sur ces recettes supplémentaires qui s'étaient appuyées également sur des économies

de structure parce qu'il y avait effectivement un besoin de 10 millions d'excédent supplémentaire. 8 millions ont été trouvés dans la fiscalité et de 1 à 2 millions dans les économies de fonctionnement.

Quant au tarif de l'eau, la mensualisation de la facture, nous l'avions commencée, nous l'avions mise en place. Nous l'avions mise en place et vous l'avez arrêtée, donc c'est ça qui justifie le fait qu'on ne vote pas parce qu'effectivement il y a une augmentation non pas de 10 centimes, mais de 10 % du tarif de l'eau, même s'il n'y a pas d'augmentation du tarif de l'assainissement, on l'a bien compris. Ça fait effectivement une moyenne, mais nous pensons qu'effectivement ça porte atteinte au pouvoir d'achat des Amiénois, des usagers et qu'il ne faut pas augmenter d'autant, surtout si on peut faire appel à une subvention d'équilibre pour amortir le coût.

Voilà ce que je souhaitais dire en complément et pour répondre au débat que vous avez lancé de manière intense, mais c'est bien. C'est bien l'objectif.

M. GEST : Je n'ai pas tellement le sentiment que ce soit nous qui ayons lancé le débat, Monsieur LESSARD, et vous vous êtes emberlificoté, permettez-moi de vous le dire, dans votre deuxième réponse.

Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, je crois que quand on voulait faire un coup et puis que le coup fait flop, il faut le reconnaître tout simplement. Le caractère laborieux de vos explications le montre de toute évidence.

Je pourrais, moi aussi, parler de l'évolution, mais on n'est pas là pour ça, des budgets entre 2008 et 2010, notamment sur la masse salariale. On pourrait reprendre tout ça, mais franchement ce n'est pas l'objet. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui.

Vous avez dit, dans votre propos, que nous étions les premiers à présenter un budget pour lequel le solde de gestion courante ne couvrait pas le total net de la dette. Je vous invite à considérer que c'est faux. Le tableau que je vous ai montré l'atteste de façon évidente. Le premier à avoir fait cela, c'est vous et à l'époque, on n'avait pas utilisé les mots que vous avez utilisés. Vous avez dit, je ne l'ai pas noté mais je l'ai dans l'oreille, qu'on n'était pas loin du déséquilibre. Là, je vous dis que quand vous dites cela, vous faites un mauvais coup. Vous pensiez qu'il était flamboyant. Moi, je vous dis que le coup que vous pensiez flamboyant, il a fait flop. Point à la ligne.

Je vous remercie.

M. GEST : Voilà. Et puis, si vous essayez de faire croire à plein d'élus dans la salle qui ont des connaissances peut-être moindres que les vôtres en matière de finances, mais que la taxe professionnelle n'avait pas été remplacée, c'est quand même un peu gros. Il y a deux taxes. J'étais législateur, à l'époque, donc je sais très bien comment ça s'est passé. Et le temps que les choses passent effectivement, il peut arriver que la recette ne suive pas l'inflation. Ça, je suis d'accord. Mais pour l'année dont vous faites référence, évidemment, votre démonstration est complètement erronée. Et je trouve même, pardonnez-moi de vous le dire, ce n'est pas de l'agressivité mais c'est un constat : c'est malhonnête parce que quand vous dites que la taxe professionnelle a été supprimée, ça laisse entendre qu'il n'y avait rien à la place. Oui, bien sûr ! Il y en avait deux de taxes à la place. Et ça a été, oui, comme souvent d'ailleurs, à l'euro près. Dans la durée, vous le savez bien, on a le même avis sur le sujet. Ce n'est pas toujours à l'euro près éternellement, mais en l'occurrence, à l'époque, ça l'était. Donc, tout cela n'est que billevesée comme aurait dit un

ancien Premier ministre célèbre qui connaissait encore mieux les finances que vous, Monsieur LESSARD. Voilà.

Je vais mettre aux voix ce... Oui, Monsieur le Maire de Boves.

M. PARISOT : Merci, Monsieur le Président. C'est pour une explication de vote.

Monsieur le Président, vous avez affirmé, une nouvelle fois, lors du dernier conseil d'Amiens Métropole, que la précédente municipalité n'avait pas entretenu le patrimoine. Pour ce qui concerne la ville de Boves, je regrette de devoir vous affirmer que vous n'avez pas fait mieux.

En effet, depuis le début du mandat, et déjà avant, j'ai appelé l'attention des vice-présidents et des services sur la situation de deux courts de tennis découverts de Boves, pour lesquels j'ai dû prendre au printemps 2019 un arrêté d'interdiction d'utilisation en raison de la dangerosité des installations relevée par les agents métropolitains.

Je vous ai écrit pour rendre compte de cet état de fait. Vous n'avez pas daigné me répondre. Au plan personnel, ceci ne m'a pas particulièrement affligé. En revanche, j'ai peu apprécié que vous méprisiez les Bovois et les Bovoises en ne répondant pas.

Le coût de réfection des courts est estimé par Amiens Métropole à 185 000 €, soit une charge nette pour la métropole de 129 500 € après minoration du montant de fonds de concours. C'est une goutte d'eau, voire un soupçon d'écume dans l'océan de votre budget.

De ce que je viens de dire, je suis obligé de conclure que votre budget présenté est particulièrement serré et que vous avez décidé que Boves ne mérite pas des courts de tennis utilisables.

Initialement, j'avais envisagé de voter contre votre budget, mais cela aurait eu une trop forte signification. C'est pourquoi je voterai pour votre budget par raison et non par adhésion.

M. GEST : Monsieur le Maire, je préfère ne pas faire de commentaire sur une telle déclaration, car je serai inévitablement très désagréable à votre égard et je ne souhaite pas l'être. Nous avons toujours eu des relations tout à fait courtoises que je n'ai pas l'intention de détériorer aujourd'hui. Mais permettez-moi quand même de m'étonner des mots que vous employez, car à aucun moment, ici, l'agglomération, que ce soit par moi-même ou par l'ensemble de l'exécutif ou de la direction générale, on ne s'est éloigné de l'intérêt des habitants de Boves. Et j'en veux pour preuve bien sûr que lorsqu'il s'est agi d'implanter une grande entreprise sur votre territoire qui aujourd'hui vous rapporte 400 000 € par an, je pense qu'à ce moment-là, nous avons pris soin justement, au mieux, de la vie des habitants de Boves, car je sais que vous utilisez avec intérêt cette somme, notamment en diminuant, par exemple, le prix de la cantine des enfants à l'école, ce que la population doit reconnaître comme étant intéressant. Mais je pense que ça ne peut en aucun cas signifier que cette commune a été moins bien traitée que les autres. Toutes les communes ont été traitées de la même manière, quelle que soit la sensibilité politique des élus, et je dois dire qu'en plus de ça, nous avons toujours respecté les programmes d'investissement que nous avons arrêtés en 2015. Toutes les communes peuvent en témoigner ici.

Alors bien sûr, je ne doute pas que le tennis a un intérêt particulier à Boves, comme il l'a dans bon nombre de communes de la métropole, mais je ne doute pas non plus qu'on puisse imaginer qu'un futur programme d'investissement puisse prendre en compte des équipements nécessaires à la pratique du sport et notamment du tennis à Boves comme ailleurs. Il faut quelquefois prendre son

tour. Je crois que si on fait une rétrospective des investissements qui ont eu lieu sur la commune de Boves depuis une douzaine d'années, ils n'ont pas été maltraités par Amiens Métropole. Voilà.

Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC), M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

7 - BUDGET PRIMITIF 2020. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.

M. MERCUZOT : Alors, je vous propose de considérer que le débat a eu lieu sur ce point n° 7, mais il faut voter séparément la programmation pluriannuelle des investissements qui ressort donc de la présentation que j'ai faite sur le point n° 6.

M. GEST : Mes chers collègues, y a-t-il des questions sur ce point n° 7 ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC), M. HADOUX, M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

8 - CEREMONIE DES VŒUX 2020 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PRESTATION DE SERVICE LORS DE LA CEREMONIE DES VŒUX LE 9 JANVIER 2020. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT MARTIN. CONVENTIONS.

M. GEST : Dans le cadre de cette cérémonie annuelle que nous organisons au Zénith d'Amiens le 9 janvier prochain, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec les lycées hôteliers de la Hotoie et Saint-Martin afin de permettre à des étudiants en BTS et élèves de terminale BAC pro et CAP d'assurer un appui logistique auprès du personnel d'Amiens Métropole pour la mise en place et le service du cocktail dînatoire.

Je propose donc de verser la somme de 595 € à la section hôtelière du lycée de la Hotoie et 1 520 € à l'association Hôtellerie Service du lycée Saint Martin pour cette prestation.

Il est précisé que ces sommes ne pourront tenir lieu de rémunération à l'égard des élèves impliqués. Néanmoins, des plateaux-repas seront fournis par la collectivité aux élèves et aux enseignants.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - ORGANISMES DE FORMATION : AFPOS, ADIAJ FORMATION, DANAE. ADHESIONS. COTISATIONS.

M. GEST : Je vous propose d'adhérer aux trois organismes de formation qui sont l'association pour le développement de l'information administrative et juridique pour 30 €, DANAE qui est le cabinet qui porte l'animation de l'association Cercle SIRH pour 720 €, et enfin l'association pour la formation professionnelle continue des organismes de logement social pour 75 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - ASSOCIATION DES CAPVERDIENS D'AMIENS. ACVA. SUBVENTION. ANNEE 2020.

M. GEST : Comme en 2019, je vous invite à soutenir l'association des capverdiens d'Amiens en lui versant une subvention de 14 000 €. Cette association est particulièrement présente pour mener, et vous le savez, des actions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. Et donc, je vous propose une subvention identique à celle de l'année précédente. Des questions ?

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

11 - ASSOCIATION EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

M. GEST : L'association Europe Direct Amiens Hauts-de-France, c'est l'ex point d'info Europe.

L'Union Européenne propose d'accompagner son action au niveau local sur les thématiques suivantes :

- L'information grand public,
- L'animation de conférences/débats, la participation à des manifestations et les interventions durant le temps scolaire et extrascolaire.

L'agglomération amiénoise et la région Hauts-de-France accompagnent depuis 1999 les actions de l'association « Europe Direct Amiens Hauts-de-France ».

Amiens Métropole propose de participer au fonctionnement de l'Info Point Europe à hauteur de 25 000 €, montant identique à l'année précédente.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir et de m'autoriser à la signer. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2020.

M. GEST : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de subvention, au titre de l'année 2020, du Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau pour un montant exceptionnel de 3 000 €, au lieu de 2 000 € en 2019.

L'association se mobilise pour accompagner les projets en faveur de la jeunesse et s'inscrit dans le programme Amiens For Youth. Elle proposera un projet d'échange de jeunes qui se déroulera sur la semaine de la journée de l'Europe (du 7 au 12 mai 2020). Le partenariat sera composé de 60 jeunes issus de 6 villes européennes partenaires (villes jumelles associées en priorité). L'association sera également impliquée activement dans la mise en place et la promotion des Assises européennes de la jeunesse qui se dérouleront à Amiens en septembre 2020.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS ET AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Afin de faire bénéficier le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois des compétences et moyens d'Amiens Métropole, il est convenu que certains services de la communauté d'agglomération soient mis à sa disposition, en application des dispositions de l'article L 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Cette mise à disposition s'effectue dans le respect mutuel des compétences des deux structures afin de rationaliser les procédures et de préciser les responsabilités.

Je vous propose donc d'approuver la convention reprenant les domaines de compétences et les modalités d'application.

La participation financière du Pôle Métropolitain est fixée à un coût forfaitaire de 39 500 € (montant révisable annuellement) en sus du remboursement à Amiens Métropole des rémunérations et des charges correspondantes, complété d'une majoration de 5 % en couverture des frais de gestion et des avantages particuliers garantis au personnel pour les 10 postes intégrés dans la gestion unifiée du personnel.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

14 - PARTENARIAT D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION-CADRE.

M. GEST : La communauté d'agglomération Amiens Métropole et la SAFER ont engagé depuis 2000 un partenariat portant sur le périmètre des Hortillonages. Afin de l'étendre à l'ensemble du territoire et en vue de la constitution de réserves foncières destinées aux projets de développement économique, de mise en valeur des espaces naturels et plus largement à l'ensemble des projets

structurants de la métropole, il est proposé de signer une nouvelle convention d'une durée de 5 ans.

La convention-cadre prévoit notamment la surveillance du marché foncier rural, via l'abonnement au site Internet VIGIFONCIER, ainsi que la constitution de nouvelles réserves foncières permettant de compenser les emprises subies notamment par les propriétaires et exploitants agricoles concernés par des projets fonciers sur le territoire.

Je vous précise que l'abonnement visé représente un coût de 3 500 € HT et je vous propose d'approuver la convention fixant les modalités d'application de ce partenariat et de m'autoriser à la signer.

Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - BOVELLES. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE.

M. GEST : Comme vous le savez, un toilettage a été entrepris avec les communes de l'agglomération pour tous les équipements déclarés d'intérêt communautaire, et nous avons déjà adopté quelques délibérations lors de nos derniers conseils. Il y en aura d'autres tout à l'heure, mais pour la commune de Bovelles, le principal intéressé ne souhaitait pas rapporter lui-même et c'est donc moi qui vous demande d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour la bibliothèque puisqu'elle a été déclarée d'intérêt communautaire et qu'elle est mise à disposition de la métropole. Par ailleurs, je vous invite à approuver la nouvelle convention de remboursement à intervenir avec la commune. Elle tient compte de tous les ajustements qui ont eu lieu depuis 2005.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'AMEVA POUR L'ETUDE DE CONSOLIDATION TECHNIQUE ET JURIDIQUE RELATIVE AUX MODALITES D'ARTICULATION ENTRE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE LA RIVIERE DE LA SELLE ET DE SES AFFLUENTS ET AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dite GEMAPI, le syndicat mixte AMEVA nous propose de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'une étude de consolidation technique et juridique relative aux modalités d'articulation entre les associations syndicales et EPCI-FP, plus particulièrement sur le réseau hydrographique de l'Association Syndicale Autorisée de la rivière de la Selle ainsi que de ses affluents et traversant les territoires de la CC2SO et d'Amiens Métropole.

L'Association a engagé une démarche de rapprochement avec les deux EPCI traversés par son réseau hydrographique.

Dans ce cadre, un appui technique et juridique afin d'étudier la mise place d'une convention de coopération « public-public » est nécessaire.

La participation financière d'Amiens Métropole s'élèverait à 609 € TTC.

Aussi, je vous propose d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2020. CONVENTION.

MME FOURE : Comme chaque année, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 270 410 € au Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole au titre de l'année 2020. Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport habituel ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - ASSOCIATION SYNAPSE 3i. APPORTS EN FONDS PROPRES. CONVENTION.

M. DELARUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, faut-il rappeler, au titre du contrat de ville, les 5 axes stratégiques qui s'appliquent dans l'ensemble des 6 quartiers prioritaires ? Ça n'est pas nécessaire.

Dans ce cadre, l'association Synapse 3i, dont tout le monde salue et connaît surtout l'action sur le quartier prioritaire Marcel Paul/Salamandre, perçoit une subvention sur les projets à hauteur de 25 000 € par Amiens Métropole au titre de la programmation annuelle du contrat de ville qui, je pense, devrait d'ailleurs être maintenue à même hauteur au titre de 2020.

Néanmoins, cette association connaît des difficultés relativement importantes, qui ont d'ailleurs conduit à devoir saisir le tribunal de grande instance d'Amiens, et elle bénéficie, depuis quelques jours, d'une procédure de redressement judiciaire.

Il y a eu de ce fait, vous l'imaginez bien, compte tenu de l'importance et le travail que fait cette association sur ce quartier prioritaire, du nombre de salariés également qui y sont employés, il y a eu immédiatement un tour de table des financeurs et notamment de l'État, Département, Région. Et après ces nombreux échanges avec l'ensemble de tous ces partenaires, il s'est avéré nécessaire d'accompagner cette association.

C'est pourquoi, il vous est, ce soir, proposé d'abonder en fonds propres au titre de l'année 2019 l'association Synapse 3i à hauteur de 50 000 € avec un droit de reprise, et d'autoriser le président à signer la convention correspondante. Pour information, les services de l'État s'engagent également à hauteur du même montant.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant Synapse ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - AMIENS. CONSEIL CITOYEN D'ÉTOUVIE. OCCUPATION D'UN APPARTEMENT A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE APPARTENANT A LA SIP. CONVENTION.

M. DELARUE : Toujours dans le cadre du contrat de ville et des dispositions de la loi LAMY, un conseil citoyen a été mis en place à Étouvie, dans ce quartier prioritaire du contrat de ville. Il a été mis en place dès 2015 pour être l'instance privilégiée de concertation entre bien sûr les habitants et l'ensemble des partenaires, l'État et nous-mêmes.

Pour permettre son bon fonctionnement, et après négociation avec la SIP, celle-ci propose une mise à disposition, mais par l'intermédiaire de la collectivité, car ce conseil citoyen n'a pas, en l'état, la personnalité juridique, un appartement à Amiens, au rez-de-chaussée, situé au 35/1, avenue de Picardie, un appartement de 56 m², à titre gratuit. Cette solution est bien sûr provisoire, en attendant l'aménagement d'une maison des projets sur le quartier qui devrait normalement intervenir au premier semestre 2020.

Il conviendrait ainsi d'approuver la convention d'occupation à titre précaire et révocable entre Amiens Métropole et la SIP et d'autoriser le président à bien vouloir la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - PASS ACCESSION AMIENS. CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS-DE-FRANCE. CONTRAT DUO COLLECTIVITE LOCALE.

M. DELARUE : Par une délibération du 7 février 2019, Amiens Métropole a créé un prêt bonifié à 0 % local, intitulé le Pass Accession Amiens, dit P2A.

Je vous propose d'approuver le contrat DUO Collectivité Locale à intervenir avec la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France qui a manifesté sa volonté de porter et de proposer ce P2A à l'ensemble de sa clientèle, en complément du prêt à taux zéro national et sur la base des mêmes critères d'éligibilité.

Il conviendra, là encore, d'autoriser le président à signer ce contrat et cette convention pour permettre la mise en place effective du P2A, du Pass Accession Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - SIP. PRET HAUT DE BILAN BONIFIE - ACTION LOGEMENT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : Une enveloppe globale de 2 milliards d'euros de « Prêt Haut de Bilan Bonifié Caisse des Dépôts – Action Logement » a été mise à disposition des différents bailleurs et organismes de logement social dès 2016 pour dynamiser leur Plan Stratégique de Patrimoine, mais également les investissements qu'ils sont amenés à faire.

Cette enveloppe vise à accélérer la rénovation du parc social dans son ensemble, sur l'ensemble des territoires tendus et détendus, et à encourager la production de nouveaux logements sociaux

dans les territoires où les besoins sont insatisfaits. J'indique aussi à la fois à la construction mais également à la rénovation.

La SIP a obtenu ce Prêt Haut de Bilan, à une hauteur évidemment plus modeste, d'un million d'euros pour financer l'amélioration et la réhabilitation de logements sur le territoire d'Amiens Métropole et particulièrement sur le quartier d'Étouvie. Le taux d'intérêt de l'emprunt est de 1,35 % sur 40 ans.

Je vous propose donc de répondre favorablement à la sollicitation de la SIP pour garantir évidemment cet emprunt et d'autoriser le président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote

22 - AMIENS. COALLIA. ZAC PAUL CLAUDEL. ACQUISITION D'UNE RESIDENCE SOCIALE SITUÉE 11, RUE DE L'OURS ET DE LA LUNE. TRANSFERT DE PRETS ET GARANTIE D'EMPRUNT. AVENANT.

M. DELARUE : C'est un dossier technique. Je rappelle qu'Amiens Métropole avait accordé sa garantie d'emprunt à COALLIA dans une délibération de mars 2016, dans le cadre d'un projet d'acquisition d'une résidence sociale située 11, rue de l'Ours et de la Lune à Amiens, au sein de la ZAC Paul Claudel.

Pour être en conformité avec sa stratégie patrimoniale au niveau national, COALLIA vend ses biens à COALLIA HABITAT et donc a sollicité le transfert des prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui a accepté. Il s'agit donc d'un transfert des garanties d'emprunt, après le transfert des prêts. C'est ce qui vous est demandé de bien vouloir accepter, voter et autoriser le président à signer la convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote

23 - AMIENS. SIP. ACQUISITION DE 46 LOGEMENTS APPARTENANT A SIA HABITAT SITUÉS RUE JEAN RACINE. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : La SIP souhaite acquérir ces 46 logements qui sont rue Jean Racine et qui appartiennent en l'état à SIA Habitat, un autre bailleur, afin d'atteindre le seuil fatidique des 12 000 logements qui sont imposés par la loi ELAN pour tout bailleur qui entend rester indépendant.

Le transfert de propriété sera réalisé au 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire dans quelques jours, et afin de financer cette opération, la SIP a contracté un emprunt de 2 337 963 € auprès de la Banque Postale, pour lequel elle sollicite la garantie d'Amiens Métropole.

Il vous est donc proposé d'accorder cette garantie à la SIP, d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION DE 70 LOGEMENTS, APPARTENANT A SIA HABITAT, SITUES RUE DE ROUEN. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : C'est en réalité le même dossier que celui que j'ai évoqué précédemment, et c'est un transfert de garantie d'emprunt de la collectivité pour le remboursement, cette fois-ci, d'un prêt de 2 491 000 € contracté auprès de la Banque Postale pour financer 70 logements situés rue de Rouen à Pont-de-Metz qui, en l'état, appartiennent à SIA Habitat. Et c'est donc les mêmes dispositions que précédemment.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS (13 PLUS ET 6 PLAI). 84, RUE DU PONT DE METZ. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. DELARUE : La SIP sollicite notre participation financière pour ce projet de construction dont le prix de revient serait de 2 904 965 €, soit 152 892 € par logement. Il est proposé, d'une part, de prendre acte de ce plan de financement et, d'autre part, de répondre favorablement à la demande en versant la somme de 76 000 €, qui correspond à l'aide habituelle de 4 000 € par logement, et d'approuver la convention et toujours d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AMIENS. SIP. ZAC PAUL CLAUDEL. ILOT C3. ACQUISITION EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE 31 LOGEMENTS (21 PLUS ET 10 PLAI) AUPRES DE LINKCITY. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. DELARUE : La SIP sollicite une participation financière pour l'acquisition en état de futur d'achèvement de ces 26 logements locatifs et 5 logements individuels (des PLUS, des PLAI), toujours sur la ZAC Paul Claudel. Il est proposé d'approuver par évidemment la subvention de 124 000 € qui correspond, là encore, à l'aide classique de 4 000 € par logement et d'autoriser le président à signer la convention.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CONVENTIONS LOCALES D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. AVENANTS.

M. DELARUE : Les conventions locales d'abattement de la taxe foncière, appelées autrement la TFPB, et un certain nombre d'avenants sont à régulariser quasiment à mi-parcours.

Depuis 2001, chacun sait dans cette assemblée qu'en contrepartie d'un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les organismes HLM doivent s'engager à financer un certain nombre d'actions

spécifiques pour améliorer la qualité des services qui sont rendus aux locataires, ainsi que de participer à la vie des quartiers en aidant, le cas échéant, les associations qui y figurent.

Ces actions faisaient l'objet, jusqu'en 2014, de conventions négociées entre l'État et les organismes HLM exclusivement.

En 2019, la loi de finances a prorogé jusqu'à fin 2022, au lieu de 2020, la durée des contrats de ville et, de facto, la période d'application de cet abattement de 30 % pour encore deux années supplémentaires sur la taxe foncière.

Néanmoins, cet abattement est soumis à la signature, pour la période 2020-2022, c'est-à-dire pour ces deux années, par chaque bailleur concerné, d'une convention partenariale conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et l'État bien sûr dans le département.

Afin de couvrir l'ensemble de la période prorogée par la décision de l'État, il convient donc d'établir, Monsieur le Président, mes chers collègues, des avenants à la convention actuelle visant à modifier la durée pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022, soit une durée totale de 7 années, mettre à jour les informations contenues dans la convention, faire également le point avec chacun des bailleurs de la manière dont jusqu'à maintenant les engagements qu'ils avaient pris ont été tenus en totalité ou en partie. Et l'avenant mentionne également qu'il y aura un bilan réalisé à la mi-2020 pour préciser les programmes d'actions 2021 et 2022.

Il vous est proposé donc d'approuver les avenants à intervenir tant avec la SIP, l'OPH d'Amiens Métropole, 3F Nord Artois et CLESENCE et d'autoriser le président à signer lesdites conventions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je remercie Hubert DELARUE qui vient encore de nous présenter toute une série de dossiers concernant le logement, et notamment le logement social bien sûr, ce qui explique aussi les derniers chiffres à notre connaissance de l'INSEE concernant, par exemple, la population d'Amiens qui était à 136 700 en fin 2017, c'est-à-dire notoirement plus que quelques années avant.

28 - CLAIRY-SAULCHOIX. AMENAGEMENT D'UN REDUCTEUR DE VITESSE ET REAMENAGEMENT DE TALUS RUE D'AMIENS (RD 182). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Amiens Métropole souhaite réaliser l'aménagement d'un réducteur de vitesse et le réaménagement d'un talus rue d'Amiens, à Clairy-Saulchoix, pour un montant TTC de 33 000 €.

La commune de Clairy-Saulchoix participerait au financement des travaux par un fonds de concours à hauteur de 30 % du montant HT, soit 8 250 €.

De plus, une convention technique et financière serait à signer avec le Département de la Somme puisque les travaux se situent sur la route départementale 182.

Les travaux sont programmés au 4^e trimestre 2019 pour la chicane-écluse et au printemps 2020 pour la reprise du talus.

Je vous propose d'approuver donc les aménagements proposés et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : OK. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

29 - GUIGNEMICOURT. AMENAGEMENT DES RUES DE L'HOMMELET ET DES TILLEULS. REMBOURSEMENT PAR AMIENS METROPOLE ET FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans le cadre de l'aménagement des rues de l'Hommelet et des Tilleuls à Guignemicourt, préalablement aux travaux d'éclairage public, l'effacement des réseaux a été réalisé courant juillet 2019 par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, maître d'ouvrage, pour les communes qui y ont adhéré.

Je vous propose donc de rembourser le montant des travaux réalisés sur cette voie métropolitaine de la part non prise en charge par la FDE, laquelle est réduite de 30 % correspondant à la participation financière aux travaux de Guignemicourt, soit la somme de 28 903,87 € pour les réseaux électriques et à 13 707,16 € pour les réseaux de communication électronique, soit un total de 42 611,03 €.

De plus, en coordination, Amiens Métropole a procédé à la rénovation de l'éclairage public sur la voie concernée, travaux pour un montant de 63 138,19 € TTC pour lesquels la commune de Guignemicourt participe également à hauteur de 30 % des dépenses HT.

Le montant du remboursement de la commune de Guignemicourt au profit d'Amiens Métropole est donc fixé à 15 784,55 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention de remboursement avec la commune de Guignemicourt fixant les modalités financières et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce dossier ? Même vote que précédemment ? Est-ce qu'on est d'accord ? Abstention pour les fonds de concours.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

30 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. ACTUALISATION DES TARIFS. ANNEE 2020.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire pour l'année 2020 comme détaillé dans l'annexe à la délibération qui vous a été transmise. Au 1^{er} janvier 2020, l'augmentation est fixée à 1 %.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME MAKDASSI-FARKOUH : Je vous propose d'octroyer une subvention de 48 000 € à la SCI Clémentine Glisy afin d'accompagner son projet de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC Pôle Jules Verne à Glisy, d'un montant global de 750 000 € HT, dans le cadre de l'implantation d'une future boulangerie. Cette opération s'intégrerait au projet d'aménagement global de la halle des producteurs. Elle s'engage à répercuter le montant à la SAS Pomme Cerise, l'entreprise locataire, à raison de 16 000 € par an sous forme de bonification de loyers. Ce projet entraînerait la création de 12 emplois en CDI sur les trois années. Pour cela, il conviendrait d'approuver une convention tripartite et autoriser Monsieur le Président à la signer. Merci.

M. GEST : René ANGER a la parole.

M. ANGER : Oui. Monsieur le Président, on est sur un dossier qui, au fond, vient valider la création d'un nouveau pôle commercial. Alors, je n'ai rien contre l'entreprise, qui est une entreprise locale, mais chacun sait que l'équilibre déjà entre le centre-ville et les pôles commerciaux périphériques existants est fragile. Chacun sait aussi que les difficultés sont devant nous, s'agissant des pôles périphériques qui sont concurrencés par de nouvelles formes de commerce. Et donc, il me paraît inopportun de rajouter des locaux commerciaux en dehors des pôles existants et je pense que nous devrions plutôt travailler à renforcer ceux qui existent, ce qui est d'ailleurs une préoccupation qui est partagée dans beaucoup de villes de France.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce dossier, dans la mesure où l'intéressé n'ayant pas été... Visiblement, on ne lui a pas proposé autre chose, mais je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir à avoir une stratégie plus offensive de manière à... C'est un peu comme l'histoire de la partition des logements. Je crois qu'il faut réfléchir à refaire la ville sur elle-même plutôt qu'à encore l'étendre.

M. GEST : Oui. Alors, cette politique était destinée à aider les très petites entreprises. Il s'agit, sur le secteur que vous évoquez, d'un ensemble de commerces effectivement qui se sont installés, dont une partie est le fruit d'une association de 12 agriculteurs et à côté d'autres activités se sont greffées.

Lorsqu'une politique est mise en place, elle établit un certain nombre de critères. Si bien évidemment aujourd'hui nous vous proposons cette subvention, c'est que le commerce en question répond à ces critères.

Alors, je ne suis pas hostile à ce qu'on reconsidère un peu les politiques que l'on a mises en place et peut-être pour les préciser davantage. En revanche, je peux vous dire qu'on se préoccupe largement des autres centres commerciaux, et notamment celui qui nous préoccupe le plus, le centre-ville, et c'est la raison pour laquelle on a multiplié, par exemple, les animations et on a aussi pris des mesures spécifiques à des moments difficiles liés à des travaux ou à des interventions diverses et variées.

Donc, le commerce effectivement est en train d'évoluer. Le commerce alimentaire notamment est, comment dirais-je, en train de se transformer, mais surtout j'observe qu'il part dans une fuite en avant dont je ne suis pas certain qu'à un moment donné un certain nombre de surfaces pourront se maintenir et éviter de périliter. Le nombre de commerces qui ouvrent sans que nous puissions faire quoi que ce soit, parce que par exemple leur superficie est inférieure à 1 000 m², donc ne

passent pas en commission départementale d'aménagement commercial, est tel qu'effectivement aujourd'hui nous avons un ratio, dans ce domaine, très supérieur sur l'agglomération à la moyenne nationale.

C'est une réflexion que nous devons avoir dans le cadre de la révision du SCOT, par exemple, mais pas que. Ce genre de politique doit être vue à l'aune de son efficacité et de véritablement la pertinence des investissements qui sont faits.

Ce sont des aides dont on peut toujours difficilement mesurer, comment dirais-je, l'efficacité, mais pour autant elles viennent en déduction de charges des entreprises créées ou des entreprises qui se développent.

Par conséquent, je ne refuse pas de regarder, à l'avenir, ce type de politique, mais pour l'heure, encore une fois, la demande qui vous est présentée est parfaitement conforme aux critères que nous avons établis et il n'y a aucune raison de la refuser à cette entreprise.

Ceci étant, je mets aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) et M. HADOUX se sont abstenus.

32 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Il s'agit d'un dossier classique d'aide aux investissements matériels des TPE.

Ce dispositif est mis en place pour soutenir les TPE dans l'investissement et pour favoriser le maintien et la création d'emploi.

Les cinq TPE bénéficiaires sont :

- SARL DETENTE ATTITUDE, qui est un centre de bien-être pour 1 002 €,
- Deux salons de coiffures : K&K pour 585 €, SOARES BOICA pour 1 031 €,
- SARL TFC TRANS TP, qui est une entreprise de terrassement, pour 6 000 €,
- SAS BROD ET PLUS, entreprise de broderie, pour 4 324 €,
- Et enfin, SARL SHOW COLAT, qui est une chocolaterie, pour 5 244 €.

Ce qui fait au total 18 186 €.

Je vous demande d'approuver et permettre à Monsieur le Président de signer ces conventions. Merci.

M. GEST : Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

33 - SALON CCI BUSINESS EVENT 2019. SUBVENTION. CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS, LA CCI AMIENS PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE ET AMIENS METROPOLE.

MME MAKDASSI-FARKOUH : En tant que partenaire, Amiens Métropole a fait le choix d'accompagner le lancement de la première édition en mars 2019 du salon CCI Business Event avec la présence d'un stand commun avec le pôle métropolitain, ainsi dans la participation, dans l'organisation des différents événements.

L'objectif du salon était de mettre en valeur l'ensemble des entreprises et d'offrir aux entreprises des solutions et des clients.

La subvention est de 17 500 € pour l'organisation ainsi qu'une participation de 2 550 € pour la réalisation des aménagements spécifiques du stand. L'ensemble de ces subventions s'élèvera à 20 050 €.

Par conséquent, Amiens Métropole a participé au lancement d'un événement qui pourra, par la suite, voler de ses propres ailes.

Je vous demande d'approuver la convention et de permettre au président de la signer. Merci.

M. GEST : Merci, chère collègue. La parole est à René ANGER.

M. ANGER : Monsieur le Président, nous sommes au fond sur la fin d'une histoire puisqu'on apporte un fonds de concours à une chambre de commerce qui fut amiénoise, mais qui est maintenant, je ne sais pas comment on dit, des Hauts-de-France. Donc là encore, le dossier est ce qu'il est, mais je pense que nous aurions intérêt, comme nous l'avons d'ailleurs évoqué en réunion de présidents de groupe, à réfléchir à ce que le territoire se dote de ses propres moyens d'attractivité et reprenne la main sur son destin dans la mesure où il n'y a aucune raison que nos amis lillois, que nous aimons beaucoup, décident de ce qui se passe sur Amiens.

M. GEST : La chambre de commerce d'Amiens est une chambre de commerce maintenant dite locale. Elle est effectivement sous la responsabilité, si je puis dire, de la chambre régionale située à Lille, comme dans toutes les régions françaises. Depuis très, très longtemps, Amiens Métropole a choisi un partenariat avec la chambre de commerce pour faire en sorte de prendre en compte les dossiers économiques.

Il s'agit là d'un salon qu'a lancé la chambre de commerce, cette année, qui a connu un succès de participation indéniable, pour lequel nous avons pris l'engagement de participer et donc nous tenons cet engagement. Il nous appartiendra de voir si la version 2020 doit ou non avoir notre soutien et nous en discuterons le moment venu.

Là, il s'agit de régler une situation pour laquelle on avait donné une décision de principe.

Je dois dire que pour autant nous n'avons pas le sentiment, s'agissant des implantations dans la région d'Amiens Métropole, d'avoir perdu notre autonomie sous prétexte que nous avons un partenariat avec la chambre de commerce. Voilà. Après, c'est un choix qui a été fait. Aujourd'hui, nous terminons le mandat et on verra bien comment les choses évoluent effectivement à la lumière de la nouvelle organisation des chambres de commerce.

Je mets aux voix ce rapport sur le salon CCI Business 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU AVEC LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. AVENANT N° 1.

M. SAVREUX : Le 29 mai dernier, nous avons, ici même, approuvé la signature d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 18 ans avec la Société Publique Locale Amiens Développement pour que cette dernière puisse assurer la remise à niveau, la gestion et le développement du terrain de camping communautaire « Le Parc des Cygnes ».

Or, au démarrage de l'exploitation de la saison 2019, il se trouve qu'Amiens Développement a été confrontée à des difficultés liées à l'évacuation des eaux usées des sanitaires du camping et a donc été amenée, en urgence, à prendre en charge des travaux de remise en état pour un montant total de 16 669,06 € HT.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver l'avenant n° 1 au bail prévoyant de porter la durée totale d'exonération de redevance de 8 à 9 ans, sur les 18 ans du bail, pour compenser le coût des travaux d'urgence de remise en état qui auraient dû de toute façon incomber à la métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - AMIENS. CAMPING LE PARC DES CYGNES. ÉTUDE DE DEVELOPPEMENT PAR LA SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. CONVENTION DE MANDAT.

M. SAVREUX : Pour renforcer l'attractivité touristique d'Amiens Métropole, l'offre globale d'hébergement et sa diversité, il est nécessaire de lancer une étude de développement du terrain de camping communautaire du Parc des Cygnes à Amiens et d'en désigner l'opérateur.

Vous savez que les installations du site se sont dégradées au fil du temps et que les prestations offertes aux visiteurs ne correspondent plus aujourd'hui à leurs attentes. On a un camping 4 étoiles mais auquel il manque tous les équipements d'un 4 étoiles, donc c'est important d'engager cette phase de requalification, d'autant qu'il s'agit d'un mode d'hébergement qui a particulièrement le vent en poupe.

À ce titre, je vous propose de mettre en place un mandat qui intégrera l'ensemble des phases utiles à sa réalisation de cette étude et de le confier à la Société Publique Locale Amiens Développement qui rassemble les compétences indispensables à cette opération. Il conviendrait donc d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat afférent.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSITOIRE 2020. CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE L'ECONOMIE DU CONTRAT.

M. SAVREUX : La convention qui lie la société SECECAM, filiale de la société GL Events, et Amiens Métropole, pour l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité, arrive, comme vous le savez, à échéance le 31 décembre 2019.

En février 2019 nous avons décidé de lancer une procédure de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du Centre d'expositions et de congrès Mégacité, pour une durée de 22 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre d'un contrat de concession.

Comme vous vous en souvenez, le 28 novembre dernier, nous avons, ici, déclaré sans suite la procédure pour cause d'infructuosité, et nous avons validé le principe du recours à une Délégation de Service Public transitoire de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier prochain, avec possibilité de renouvellement pour 6 mois maximum, sans publicité ni mise en concurrence, afin bien entendu d'assurer la continuité du service public au-delà du 31 décembre.

Une réunion de négociation relative aux modalités d'un contrat de Délégation de Service Public transitoire a donc été menée le 15 novembre dernier avec la société GL Events Venues, le délégataire sortant, et s'est conclue par un accord sur un projet de contrat. Je vous propose donc d'approuver ce contrat transitoire et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. CHOIX DU MODE DE GESTION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021.

M. SAVREUX : C'est un dossier qui fait suite au précédent puisqu'il concerne le choix du mode de gestion du centre d'expositions et de congrès Mégacité à l'issue de contrat provisoire confié à GL Events.

Après lecture et examen du rapport sur le choix du mode de gestion du centre d'Expo et de Congrès Mégacité, le recours à la gestion déléguée présente de nombreux avantages. C'est pourquoi je vous propose de retenir le principe d'une concession de service public comme mode de gestion.

M. GEST : Merci. La parole est à Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Oui, il s'agit là d'une concession de service public, comme cela vient d'être dit. Ce n'est pas le même type de service public qu'Aquapôle, par exemple, où on a une relation directe à l'utilisateur. Là, les usagers ne sont pas les mêmes, encore que la location de salles peut toucher évidemment le milieu associatif ou des particuliers, et leurs tarifs sont effectivement quelque chose sur lequel il faut avoir une attention parce que lorsqu'ils sont trop élevés, ça empêche d'utiliser ces locaux.

Donc, ce n'est pas le même type de service public, mais c'est quand même le même montage juridique et financier, c'est-à-dire que nous allons participer au financement de l'investissement, alors de 20 à 24 millions de travaux et un maximum de participation de la collectivité de 47 %, mais enfin bon, on se souvient que sur 26 millions pour Aquapôle, on avait 10 millions à la charge de la métropole. Et nous allons également payer un loyer pendant 22 ans. Donc, c'est effectivement quelque chose qui mobilise beaucoup la collectivité publique pour ensuite laisser complètement les rênes à un délégataire privé.

Donc, nous souhaitons faire ces remarques pour expliquer notre vote. Nous n'allons pas voter contre, comme nous l'avons fait pour Aquapôle, en raison de la qualité et du contenu du service public, mais nous nous abstenons.

M. GEST : Merci. Pierre SAVREUX.

M. SAVREUX : Oui, quelques éléments de précision sur ce choix. C'est justement parce que c'est une opération qui est lourde en termes financiers que nous souhaitons partager les risques avec effectivement un prestataire privé. Il ne s'agit pas seulement de gérer l'équipement, mais il s'agit aussi de reconstruire une partie substantielle de l'équipement. Et j'ajoute que le recours à un prestataire privé, c'est important dans ce métier, puisque le tourisme d'affaires et de congrès, c'est un métier à part qui exige des compétences bien particulières et quand on ne s'appelle pas Deauville, quand on ne s'appelle pas Paris ou Nice où les contrats pleuvent du ciel, on a besoin d'avoir recours à une expertise externe, parfois, pour justement aller chercher les congrès et les séminaires.

Je voulais aussi vous dire que nous avons pris acte du fait que la première procédure a été jugée infructueuse et que du coup nous avons corrigé les choses. Dans la nouvelle offre que nous proposons, dans le nouveau contrat que nous proposons, nous avons revu à la baisse, nous avons redimensionné en fait l'équipement. On a baissé le nombre de mètres carrés et on arrive à quelque chose qui correspond davantage à ce qu'on peut trouver dans des collectivités de taille comparable à Amiens. Et donc, on pense que cette fois-ci, on s'est en tout cas donné, on a mis les chances de notre côté pour qu'on puisse avoir éventuellement plusieurs personnes qui répondent et qu'on ne se retrouve plus dans la situation où on a eu une seule entreprise qui a répondu.

Voilà ce que j'avais à ajouter.

M. GEST : Merci, cher collègue, pour ces précisions.

Je dirai à Monsieur LESSARD qu'il sait mieux que personne que sur ce genre de fonction, il faut faire appel à des professionnels parce que des expériences antérieures malheureuses montrent que ce n'est pas si simple d'activer.

Alors, bien évidemment, comme à chaque fois qu'on lance un appel d'offres, on aimerait qu'il y ait une multiplicité de réponses. Il se trouve que sur ce métier, il y a un nombre très faible de spécialistes susceptibles d'accomplir ce genre de mission et, de surcroît, de s'intéresser à des dossiers de la taille que nous pouvons proposer.

Donc, les choses ne sont pas si simples, mais je veux dire encore une fois : l'Histoire est pleine de démonstrations qu'il vaut mieux, encore une fois, faire appel à ce ceux dont c'est le métier. Et c'est la raison pour laquelle nous relançons cette DSP de façon à trouver une solution durable et une solution surtout qui va permettre en même temps d'améliorer très sensiblement l'équipement qui est vétuste, car il a été construit il y a très, très, très, très, très longtemps pour sa partie située à gauche quand on regarde l'équipement lui-même.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

MME FINET : Donc, comme nous le faisons chaque année, nous devons fixer, ce soir, les tarifs pour 2020 en matière de vente d'eau, de redevance d'assainissement et diverses prestations afférentes à ces domaines.

Avant d'aborder les chiffres, et en sachant que beaucoup de choses ont déjà été dites dans le cadre de vote du budget, je voudrais revenir sur quelques points qui me paraissent importants, rappeler ce qui a déjà été dit, mais je crois que c'est important de le redire, que les budgets d'eau et d'assainissement doivent être équilibrés par le prix qui est versé par l'utilisateur.

On peut dire que grâce à une action rigoureuse et grâce à l'investissement permanent de nos équipes en régie, l'agglomération amiénoise a, depuis des années, proposé un prix de l'eau particulièrement attractif par rapport à l'ensemble des villes et des agglomérations de taille comparable.

Concernant la gestion de la ressource dans son volet quantitatif, Amiens Métropole a mis en place un système de recherche préventive des fuites suivie de réparations, ainsi qu'un procédé moderne de supervision de la production et la mise en œuvre de télérelevés des compteurs d'eau.

Néanmoins, et personne ici ne pourra dire le contraire, le rendement de notre réseau est loin d'être satisfaisant. Pour preuve malheureuse : les dernières grosses fuites qu'il vient d'y avoir, entre autres celle qui est près des voies SNCF.

Par conséquent, ça nécessite aujourd'hui, malgré ce que je viens de dire, de mettre en œuvre un programme beaucoup plus ambitieux de travaux de renouvellement des conduites d'eau sur le territoire de la ville d'Amiens en particulier.

C'est pourquoi, nous envisageons évidemment, nous vous proposons d'augmenter le prix de l'eau, dans des conditions évidemment très raisonnables. Alors, je voudrais là donner quelques chiffres. Concernant l'eau, le mètre cube d'eau vendu passerait de 1 € à 1,10 € HT et le montant annuel de l'abonnement de 30,30 € à 33,33 € HT pour les compteurs courants. Concernant l'assainissement, le mètre cube d'eau usée traitée reste inchangé à 1,30 € HT.

Quant aux redevances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, qui impactent quand même fortement le prix de l'eau, elles restent identiques à l'exercice 2019, c'est-à-dire, si on veut aller dans les détails :

- Ressource en eau : 0.058,
- Lutte contre la pollution : 0.350,
- Modernisation des réseaux : 0.210.

Ainsi, le coût d'une consommation moyenne de 120 m³ d'eau – vous savez que c'est la base de comparaison qu'on prend à chaque fois pour toutes les collectivités, quand on fait, en France, des comparaisons – passerait de 409,54 € à 425,39 € TTC, ce qui porte le mètre cube à 3,54 € TTC, au lieu de 3,41 € en 2019, soit une hausse de 15,85 € sur la facture.

Le prix du mètre cube, si on ramène les choses au prix du mètre cube d'eau, était en moyenne de 4,58 € TTC en 2018 sur le bassin Artois Picardie. Ce n'est pas inutile de rappeler, à mon avis, ce chiffre : prix du mètre cube d'eau en moyenne TTC en 2018 sur le bassin : 4,58 €.

Par ailleurs, je dois dire que toutes les autres augmentations des prestations ponctuelles afférentes au service de l'eau et de l'assainissement seraient de l'ordre de 2 %.

Voilà, chers collègues, ce qui vous est proposé, ce soir, en matière de tarification de l'eau et de l'assainissement.

M. GEST : Merci. La parole est à Monsieur HADOUX.

M. HADOUX : Merci, Monsieur le Président.

Oui, on entend beaucoup dire que la moyenne de la consommation d'eau, c'est 120 m³ par an. Non, ce n'est pas tout à fait exact. Les organismes spécialisés tablent autour de 150 m³ par an à 160, encore suivant les régions. On ne va pas non plus faire le détail ici, mais aujourd'hui c'est environ 150 m³ par an.

Alors, ça n'a l'air de rien, 10 centimes par-ci, quelques autres centimes par-là, mais pour des gens qui ont des revenus modestes, avoir l'augmentation de l'eau, de l'électricité, du gaz, du carburant, des péages, que sais-je, ça devient très compliqué, surtout que tout augmente sauf les salaires.

Donc moi, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, je dirai que je vais faire la même intervention que l'année dernière puisque les tarifs ont augmenté chaque année, les tarifs de l'eau. Je trouve dommage qu'on ne réfléchisse pas à des actions importantes de maîtrise de la consommation d'eau. L'eau est effectivement un bien précieux et ce n'est pas qu'une question de coût, ce n'est pas forcément... La valeur des choses ne se fait pas simplement en monétaire. Mais ça mériterait effectivement d'avoir une action un peu forte sur la maîtrise des consommations.

Il y a plein de domaines où on peut économiser de l'eau, un peu comme sur les économies d'énergie, et pour l'instant, ces actions ne sont pas mises en place. C'est un investissement, mais c'est investissement à la fois rentable pour la collectivité et surtout pour les habitants, surtout avec des augmentations annuelles permanentes.

M. GEST : Merci. Pas d'autres interventions ? Je donne la parole à Colette FINET.

MME FINET : Oui, par rapport aux références, ce sont les références de l'INSEE que nous prenons quand nous prenons 120 m³ pour expliquer l'augmentation de l'eau. D'autre part, c'est un nombre de mètres cubes qui est donné à toutes les collectivités, c'est-à-dire qu'à un moment donné, pour comparer, il faut comparer des choses identiques et donc ça correspond à toutes les collectivités. Donc, je pense que pour cette question-là...

Ensuite, la maîtrise de la consommation de l'eau, moi, je suis tout à fait d'accord. On a déjà dit des choses dans ce domaine-là, en tout cas on continue de le dire, je crois, dans nos différentes collectivités. Ceci dit, c'est un autre problème quand même. Je veux dire que ce n'est pas directement lié au problème de l'eau. C'est surtout sur la préservation de l'eau pour laquelle on

aurait d'autres choses à dire, c'est-à-dire la protection des captages, etc. pour protéger notre ressource en eau. Alors, pourquoi pas penser à des mesures qui pourraient aller plus loin pour maîtriser ? Il n'y a pas de petite mesure dans ce domaine. L'eau, ça devient un bien précieux. Effectivement on pourrait, mais il me semble, a priori, que c'est une question qui est différente de celle qui est posée dans le point des tarifs.

M. GEST : Merci, chère collègue.

Je dois dire que, Monsieur HADOUX, on a le même intérêt pour les familles qui ont des difficultés à payer leurs factures de manière générale. Ne croyez pas que vous êtes le seul à avoir cette préoccupation.

Simplement, il y a un moment donné, il faut savoir, quand on est élu et surtout aux responsabilités, prendre ses responsabilités, assumer des décisions qui ne sont pas nécessairement très agréables. Nous avons fait déjà des efforts sur la facturation qui était, comment dirais-je, en souffrance il y a encore 4-5 ans. Il y a des progrès à faire encore. On voudrait arriver à étaler davantage la facture. Pour l'instant, il y a deux factures par an. Si on pouvait aller au-delà, quatre voire six, on verra, ça serait déjà une réponse pour alléger les factures intermédiaires.

Par ailleurs, quand on fait une opération 0 gaspi, 0 déchet, mais 0 gaspi, peut-être pourrions-nous imaginer effectivement d'encourager aussi la diminution du recours à l'eau et de l'utilisation de l'eau ? Parce que c'est vrai qu'il faut essayer d'en limiter l'utilisation. Mais là, en l'occurrence, d'une certaine façon, nous devons lutter contre les pertes d'eau parce que lorsque vous avez des canalisations dont le rendement est à 70 %, ça veut dire que vous avez 30 % de l'eau qui va dans la nature, et ça, c'est notre responsabilité. Alors bien sûr, on pourra dire qu'elle retourne à la nappe ou tout ce que vous pouvez imaginer, mais c'est notre responsabilité. Et ce qu'on a voulu faire, c'est de prendre en compte cela.

Je vous rappelle qu'effectivement nous sommes, aujourd'hui, à un prix de l'eau qui est extrêmement faible par rapport à la moyenne des Hauts-de-France, et ceci explique sans doute cela. Donc, à un moment donné, tout en tenant compte de la nécessité de ne pas assommer la population, que nous avons voulu d'ailleurs protéger en baissant la taxe des ordures ménagères, il se trouve qu'il faut faire en sorte de répondre à nos responsabilités. Et voyez-vous, c'est ce que je disais tout à l'heure à Monsieur LESSARD et ça vaut aussi pour vous, Monsieur HADOUX : à un moment donné, il faut être courageux. Il faut assumer, sinon c'est tellement facile de dire : il faut toujours plus d'eau de meilleure qualité, etc., et puis quand vient le moment de la prise de responsabilité, hop, on disparaît. Ce n'est pas notre conception, vous voyez. C'est comme ça, on assume.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOpte

Observations :

*Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) ont voté contre.
M. HADOUX, Mme BOUVET et M. DUPILLE se sont abstenus*

39 - REGION HAUTS-DE-FRANCE. PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DES TERRITOIRES. CONVENTION.

M. JARDE : C'est un rapport de convention, c'est-à-dire qu'on n'a pas du tout de contractualisation financière dans ce rapport de partenariat entre la Région Hauts-de-France et Amiens Métropole sur trois choses : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Amiens Métropole a mis en œuvre, en juillet 2017, un schéma métropolitain universitaire. La Région a fait un schéma régional en novembre 2017, donc tous les deux dans la même année. La Région souhaite contractualiser avec les agglomérations universitaires pour valoriser les actions et surtout pour clarifier les rôles.

Il y a dans cette convention trois ambitions.

La première, c'est que ce soit une région d'excellence. La Région a un outil de communication qui est un site régional qui renvoie vers les territoires. Amiens Métropole donne un maximum d'informations sur le logement, le transport, sur toutes les préoccupations des étudiants sur son site amiens.fr. Elle a mis aussi en place une plateforme EURAXESS pour l'accueil des étudiants internationaux. Amiens Métropole soutient financièrement les colloques internationaux. Et enfin, nous avons traduit les supports de communication en chinois et en anglais.

La deuxième ambition, c'est l'enseignement supérieur, pour les emplois d'aujourd'hui et de demain. Amiens Métropole souhaite répondre aux besoins des entreprises, et on l'a vu récemment avec, par exemple, Orange Bank, mais également avec le dossier suivant qui est celui de PÉPite. En revanche, la Région accompagne à hauteur de 13 millions € pour la formation. Donc ça, c'est la deuxième ambition.

Enfin, la troisième, c'est la recherche et l'innovation, et là on a un exemple tout à fait concret, puisque la Région et Amiens Métropole cofinancent des thèses à hauteur de 50 %, des bourses de doctorat de 3 ans, ce qui nous permet d'avoir un recrutement au niveau national

Et donc, je vous invite à vous prononcer sur cette convention avec la Région Hauts-de-France.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - UPJV. PEPITE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. JARDE : Monsieur le Président, c'est exactement la suite, puisque je vous ai parlé de PÉPite et donc c'est la subvention à PÉPite qui est le Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat, car il faut absolument avoir des liens entre les étudiants, les entrepreneurs et le territoire.

Le bilan chiffré de 2019, c'est 3 500 étudiants qui ont été sensibilisés, c'est-à-dire à peu près 10 % des étudiants sur notre territoire. Il y a eu 6 rencontres avec des professionnels entrepreneurs. 34 étudiants et Amiénois ont obtenu le statut d'étudiant entrepreneur, contre 24 l'année précédente, et 6 entreprises ont été créées.

Et donc, je vous propose de reconduire la même subvention que l'année précédente, c'est-à-dire à hauteur de 40 000 €, qui se décompose en un soutien à un demi-poste de chargé de mission du

territoire pour 24 000 €, le coworking qui est à hauteur de 13 300 € avec, Monsieur le Président, une modification puisque l'année dernière on a voté cette subvention de 13 300 € mais avec des factures, et apparemment les 13 300 € n'auront pas été consommés cette année et donc je vous propose de reconduire cette subvention, en sachant qu'en 2019, la somme n'a pas été totalement consommée, et une aide de 2 700 € pour que les locaux de ces étudiants entrepreneurs soient au Quai de l'innovation de façon à avoir une harmonisation de nos actions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

41 - ESIEE AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2020. CONVENTION.

M. JARDE : Monsieur le Président, nous n'avons qu'une seule école d'ingénieurs sur notre territoire : c'est l'ESIEE. Souvenez-vous, et ce n'est pas si vieux que ça : c'est une école qui était à la limite de la viabilité puisqu'il y avait 350 étudiants. Nous avons pratiquement doublé en 4 ans, puisque nous sommes à 618 aujourd'hui.

Néanmoins, s'il y a eu une croissance importante, à titre personnel, je pense que nous arrivons un peu à plafond de verre. Pour qu'une école d'ingénieurs ait une visibilité au niveau national, il faut qu'elle ait plus de 1 000 étudiants et le chiffre de 1 100 étudiants est habituellement annoncé.

Comment peut-on passer de l'ESIEE de 650 étudiants à 1 000 ou 1 100 étudiants ? Il faut s'inscrire dans un réseau et faire des passerelles avec d'autres écoles. Et donc actuellement, il y a des pourparlers pour envisager ces partenariats avec une bonne surprise, Monsieur le Président, c'est que ce sont des réseaux qui sont venus nous voir et pas nous qui avons été leur demander. Et ça, c'est très important. C'est-à-dire qu'en réalité l'ESIEE est reconnue mais doit être amplifiée. Et donc, c'est pour cette raison que je souhaiterais que la subvention de l'année dernière soit reconduite en cette période de discussion, c'est-à-dire 750 000 €. Excusez-moi, je n'avais pas donné le chiffre.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ?

Vous faites bien de préciser, mon cher collègue, qu'effectivement les grandes écoles, d'une manière générale et d'ingénieurs particulièrement, doivent être intégrées dans des réseaux. Nous y travaillons. J'ai bon... comment dirais-je... je crois vraiment à la possibilité de trouver une solution favorable.

Aujourd'hui, il faut savoir que l'école d'ingénieurs fonctionne bien, puisqu'elle a eu 650 inscriptions, elle n'a jamais eu autant de diplômés que pour l'année qui s'est achevée, l'année universitaire 2018-2019. Pour autant, il est temps que nous regardions ce dossier et c'est ce que l'on fait et on verra bien, dans les semaines qui viennent, ce qu'il adviendra des discussions qui sont en cours et qui pour le moment doivent rester au stade de la confidentialité.

Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

42 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE. REGIE DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

M. MERCUZOT : Je vous propose de donner un avis défavorable, je dis bien un avis défavorable, à cette demande de remise gracieuse présentée par la régisseuse de cette régie des aires d'accueil des gens du voyage. Pourquoi défavorable ? Cela est compte tenu de la mise en cause de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Un déficit de 3 988,07 € avait été constaté suite à un contrôle de la trésorerie du Grand Amiens et Amendes et une plainte avait été déposée pour détournement de fonds. Aucun versement de fonds n'a été effectué et la demande de remise gracieuse n'a pas été transmise dans les délais réglementaires. C'est cela qui fonde l'avis défavorable.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Ce schéma constitue pour notre collectivité une obligation, puisque nous avons, nous achetons, nous passons chaque année pour plus de 100 millions € d'achats et du même coup, la loi... d'abord, le code de la commande publique d'avril 2019 mais également les lois de 2014 et 2015 sur l'économie sociale et solidaire ainsi que sur la transition énergétique nous donnent cette obligation.

De quoi s'agit-il ? Très rapidement, la loi nous dit que ce schéma détermine les objectifs de politiques d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma, nous dit la loi, contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Cette définition est donc parfaitement claire et le schéma qui vous est proposé traduit notre ambition en matière de commande politique durable, c'est-à-dire qu'il traduit la volonté que nous avons d'apporter une valeur ajoutée à notre action locale en faveur des enjeux planétaires, socio-économiques et environnementaux.

À titre d'illustration, et pour être bref, à l'horizon 2023, le schéma qui vous est proposé prévoit que nos marchés comprendront, pour 60 % d'entre eux, en volume, une disposition environnementale et une disposition sociale ; que par ailleurs, 100 % des marchés feront l'objet d'une analyse approfondie pour la prise en compte du développement durable, et ce dès l'étape de définition du besoin ; et enfin que 100 % des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prendront en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie de ces produits.

Voilà quelques éléments qui montrent tout l'intérêt que peut avoir ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT.

M. MERCUZOT : Au budget primitif 2019, la subvention d'équilibre versée pour le fonctionnement du budget annexe transport a été prévue pour un montant de 3 000 000 €. Ce montant était nécessaire au regard des investissements réalisés dans le cadre du BHNS.

Lors de notre réunion avec les services préfectoraux et de la Direction générale des finances publiques le 23 octobre dernier, nos interlocuteurs ont fait état d'une approche visant à comptabiliser ce mouvement en section d'investissement plutôt qu'en section de fonctionnement.

Au regard des capacités budgétaires respectives du budget principal et du budget annexe transport, et considérant qu'en 2018 une subvention d'un montant de 1 000 000 € avait déjà été supportée en section de fonctionnement par le budget principal, il est proposé de réduire de 2 000 000 € la subvention de fonctionnement pour la transformer en subvention d'équipement apportée au budget annexe transport.

En conséquence, il est proposé de modifier les inscriptions budgétaires enregistrées au moment du Budget Primitif 2019 et d'inscrire un montant de 2 000 000 € en subvention d'investissement et de réduire évidemment d'autant les subventions de fonctionnement.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC, Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC), M. HADOUX, Mme BOUVET et M. DUPILLE se sont abstenus

45 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS.

M. MERCUZOT : C'est un titre très prometteur, les actifs circulants. Oui, oui, c'est vrai, Monsieur GUÉANT, je vous le confirme.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Une provision doit en effet être constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, comme il se doit, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver une dotation aux provisions pour créances douteuses, créances non recouvrées émises entre 1999, ça commence à dater, et 2013, et cela pour un montant total de 1 512 468,13 €.

J'imagine que vous ne réclamez pas que je vous indique la répartition de cette somme budget par budget. Je pense effectivement que vous m'en dispensez. Pour autant, je me dois de vous préciser que pour ce qui concerne le budget assainissement, la trésorerie nous a transmis un état global qui regroupe les restes du budget eau et du budget de l'assainissement et qu'une dotation a été

calculée à partir du pourcentage et le montant correspondant inscrit au budget annexe assainissement.

Voilà pour une présentation de cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CONTENTIEUX EN COURS.

M. MERCUZOT : Il s'agit par la présente délibération de fixer les conditions de constatation et de reprise des provisions pour risques et pour litiges.

Il s'agit de recenser les contentieux intentés contre notre collectivité et, dans l'hypothèse où un risque de condamnation est jugé sérieux, de provisionner les sommes en jeu afin de pouvoir faire face à la charge financière qui pourrait en résulter.

C'est pourquoi, au regard de ces contentieux, je vous propose d'adopter le montant de cette provision et de l'élever à 900 274 €.

M. GEST : Bien. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX. ANNEE 2020.

M. MERCUZOT : Il s'agit de nous prononcer pour l'année 2020 en faveur d'une reconduction du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2019, donc une reconduction du taux de 2019. Ce taux s'élève à 8,53 % et le produit attendu en 2020 s'élève à 18 667 892 €.

M. GEST : Pas de problème(s) sur cette délibération ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2020.

M. MERCUZOT : Il s'agit de notre délibération annuelle de garantie, mais cette fois, naturellement, pour l'année 2020.

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, dont nous sommes. Amiens Métropole a adhéré à cet établissement par délibération le 28 novembre 2013.

Comme chaque année et dans le cadre de cette adhésion, je vous propose d'approuver la délibération qui, pour l'année 2020, vise à garantir les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites afin de sécuriser une source de financement pérenne.

Cette délibération stipule que le montant maximal de la garantie pouvant être consentie pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que notre métropole est autorisée à souscrire.

Si l'on adopte cette délibération, il sera possible, dans ces conditions, pour la collectivité de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts. L'Agence France

Locale est particulièrement efficace puisque, à titre indicatif, nous avons obtenu de cette Agence France Locale un emprunt sur une durée fixe, un emprunt à taux fixe sur une durée de 15 ans de 0,29 %.

M. GEST : Bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : C'est vrai aussi, quand on parle des emprunts, qu'il ne faut pas manquer d'évoquer les niveaux auxquels on les souscrit et on signe beaucoup d'emprunts à des taux véritablement très bas aujourd'hui, ce qui est intéressant aussi pour les finances de la collectivité.

49 - LA MACHINERIE. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

M. MERCUZOT : Il est proposé, et c'est le point n° 49, de renouveler la participation d'Amiens Métropole au financement de La Machinerie qui a été évoquée lors d'une délibération précédente, à hauteur de 50 000 € pour le fonctionnement et de 25 000 € pour l'investissement, des montants qui sont identiques à ceux que l'on avait adoptés l'année précédente, donc en 2019.

Il s'agit, au travers de cette subvention, de permettre à La Machinerie de consolider son programme d'actions, lequel est cohérent avec le Pacte pour l'emploi et l'innovation, et ainsi de permettre aux utilisateurs de cette association et des lieux qu'elle ouvre d'accéder à des outils performants.

M. GEST : Merci. Pour La Machinerie, y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. AMIENS CLUSTER. ADHESION ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

M. MERCUZOT : Dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 à l'association Amiens Cluster, pour un montant de 390 000 €, afin de permettre son développement, mais également de lui verser une subvention d'investissement à hauteur de 5 000 €. Et enfin, je vous propose de poursuivre, de renouveler notre adhésion à cette association moyennant une cotisation annuelle de 30 000 €.

Je précise que le montant total accordé à Amiens Cluster est identique à celui accordé l'année précédente.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

51 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORT ANNUEL. ANNEE 2018.

M. RIFFLART : Je voudrais d'abord saluer vos qualités de visionnaires parce que vous avez vu, avant tout le monde, ce rapport apparaître dans les tuyaux, comme vous l'avez affirmé au dernier CAM. Et à partir du moment où vous l'avez vu, en effet il est apparu, dans les jours qui ont suivi, ce

qui me permet de répondre à la demande insistante de publier ce rapport qui a été faite par deux de nos collègues, Monsieur HUTIN et Monsieur LESSARD, pour ne pas les citer, de voir apparaître le plus rapidement possible ce rapport 2018 puisqu'en général ça met un peu plus de temps, et ce qui me permet de présenter, dans la foulée du 2017, le rapport 2018. C'est un rapport qui est quand même un petit peu indigeste à cette heure-ci puisqu'il y a énormément de chiffres. Et donc, si vous le permettez, je vais le présenter dans sa partie la plus congrue. Je l'ai nettement détaillé en commission et je n'ai pas eu la chance d'avoir mes débatteurs habituels pour répondre aux incessantes questions qui me sont posées. Mais je suis beau joueur et ce soir, si d'aventure ils voulaient me poser ces questions, je me ferais un plaisir d'y répondre.

J'ai résumé cet exercice 2018 à des faits, à trois séries de faits, je vais dire, on va rester sur des chiffres majeurs, c'est-à-dire la fréquentation et la recette commerciale, et puis le bilan.

Je voudrais dire que l'année 2018 c'était la première année d'exercice de la DSP et c'était aussi l'année cruciale des travaux et que nous appréhendions tous ces travaux dans Amiens, au niveau des conséquences qu'ils pouvaient avoir évidemment sur la qualité de vie et sur la qualité aussi des transports en commun.

La fréquentation observée sur ce réseau a été, en 2017, une bonne surprise puisqu'elle a totalisé 13 180 000 et quelques validations en 2018, soit une chute simplement de 3,67 % par rapport à 2017. C'est un excellent résultat.

Nous avons, au cours des négociations sur cette DSP, tablé plutôt sur des chiffres de 7 % alors que même KEOLIS, qui a donc emporté ce marché, lui, tablait sur des chiffres de 10 %. On verra que ça a des conséquences sur l'engagement des recettes.

Finalement, on est arrivé à 3,67 %, ce qui fait que les Cassandre ont dû peut-être manger un petit peu les mauvais propos qu'ils nous avaient promis, enfin les mauvais augures qu'ils nous avaient promis, puisque nous avons quand même réussi à maintenir un réseau de qualité pendant cette période.

Mais évidemment il y a eu des soucis, et on va le voir au niveau des kilomètres, puisqu'on a parcouru 6 155 000 kilomètres pendant cette période, kilomètres commerciaux et kilomètres haut-le-pied, donc soit une diminution de 2,7 % par rapport à 2017. Donc, il y a eu des productions qui ont dû s'adapter évidemment aux circonstances de ces travaux et il y a eu évidemment une diminution de l'offre. On verra que ça a eu une certaine influence aussi, une certaine conséquence aussi, dans le prochain rapport, sur les recettes et le traitement de ces recettes.

Concernant justement ces recettes, elles ont paradoxalement, à périmètre constant, légèrement augmenté. En 2018, le réseau AMETIS a généré donc 5 794 000 € de recettes hors taxes commerciales, publicité et fraude, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2017 à périmètre constant. La fraude, elle, a permis de glaner quelque 182 000 € hors taxes, soit 2,9 % des recettes du réseau, ce qui est assez stable. La publicité reste la part maigre de ce budget puisqu'elle ne totalise que 115 000 €, soit 1,8 % des recettes.

Je vais quand même détailler un petit peu les titres parce que ça, c'est important. Ça sera surtout important sur ce qui va se passer en 2019.

Les titres, les tickets ou titres occasionnels génèrent une recette commerciale de 3 millions €, soit 51 % des recettes commerciales sur ce réseau. On verra qu'il va sûrement y avoir des modifications sur 2019.

L'abonnement grand public représente 18 %. Là aussi on assistera à des modifications, puisqu'en fait il est cherché une inversion de cette tendance, c'est-à-dire qu'il y ait plus d'abonnements que de titres occasionnels.

Enfin, l'abonnement jeune, lui, représente 10 % des recettes commerciales et là aussi on verra qu'il y a eu certains changements dans l'exercice 2019.

Les engagements contractuels s'élevaient donc, pour l'année 2018, à 5 161 093 €. Le bilan montre une progression nettement favorable, puisqu'il est réalisé 5 794 000 € de recettes, soit 633 344 € d'excédent au niveau de la recette, ce qui est le maximum qu'on ait eu depuis les 5 années d'exercice de ce mandat.

Alors, pour être tout à fait honnête, je vous ai présenté il y a quelques mois un avenant, enfin un protocole d'accord avec AMETIS qui permettait, enfin qui recalculait cet objectif de recettes, puisque la production, les différentes productions qui ont dû changer pendant toute cette année et la baisse des kilomètres commerciaux et aussi les difficultés rencontrées quand même dans le fonctionnement de ce réseau du fait des travaux, font que KEOLIS avait négocié avec nous une baisse des recettes qui finalement n'a pas été atteinte. Mais l'engagement étant pris, nous devons le respecter, ce qui fait que pour une fois on va reverser un peu d'argent, dans cette année de travaux un peu difficile, un peu d'argent à KEOLIS parce que nous allons dépasser notre plafond de recettes, ce qui est une bonne et une mauvaise nouvelle.

Avant de vous présenter le rapport, le bilan financier de cet exercice, je passe à un tout petit mot sur la sécurité sur le réseau, c'est assez important quand même, puisqu'il se dit beaucoup de choses en ce moment. J'ai entendu d'ailleurs Monsieur LESSARD, tout à l'heure, parler d'insécurité, enfin de difficultés par rapport au fonctionnement de ce réseau. On a totalisé 164 incidents en 2018 contre 187 en 2017. Je vous rappelle le nombre de voyageurs, enfin le nombre de voyages : sur à peu près 14 millions de voyages. Et en plus, une très nette baisse d'agressions sur le personnel, puisqu'il y a 40 % de baisse d'agressions sur le personnel. Et au contraire, on assiste à une majoration des détériorations, ce qui va tout à fait malheureusement dans le sens de l'Histoire actuellement. Et aussi, on voit aussi plus d'agressions entre les passagers par rapport à avant.

Donc, les comportements restent évidemment condamnables, mais enfin on peut quand même affirmer que ce mode de transport est quand même relativement sûr et génère assez peu d'incidents et de rixes, enfin tout ce que vous voulez, tout ce qui porte atteinte à la sécurité.

Le bilan financier : Amiens Métropole donc verse donc au délégataire 33 037 000 € de contribution forfaitaire, déduction faite de 234 000 € de charges traitées, alors évidemment j'arrondis, en transparence de 46 000 € de réfraction kilométrique et de 1 251 € de rétrocession pour les contrats conclus par la délégation avec des tiers, 124 000 € donc d'intéressement au dépassement des recettes de trafic, et 27 000 € d'intéressement au dépassement des recettes diverses.

Le délégataire reverse à Amiens Métropole 5 794 000 € de recettes de trafic correspondant aux recettes réelles supérieures à l'engagement des recettes, 231 000 € de recettes vélo correspondant à l'engagement minimum garanti.

Les recettes réelles encaissées sont inférieures à l'engagement du délégataire, cette fois-ci.

297 000 € de recettes diverses correspondent aux recettes réelles supérieures à l'engagement minimum garanti.

Le solde à la charge d'Amiens Métropole est donc de 26 584 000 € au lieu de 26 904 000 € prévu avant indexation.

Voilà, Monsieur le Président. Je vous propose donc de répondre aux questions qui me seront posées, si d'aventure il y en avait.

M. GEST : Bien évidemment, mon cher collègue. La parole est à Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Donc, on a un vice-président qui est très content de son réseau de bus, de cette année 2018, effectivement avant l'installation du nouveau réseau, avec une baisse de fréquentation de 4 % qui revient donc à arriver à une fréquentation qui était celle équivalente en 2014, avec au même moment, et ça, je vous l'avais dit lors de la signature du contrat, une augmentation du tarif, ce qui explique effectivement l'augmentation des recettes.

Cette baisse de fréquentation de 4 %, qui n'est pas rien quand même, ce sont des usagers en moins dans les bus, est due effectivement à la dégradation de la qualité de l'offre, dégradation qui aurait pu être un peu mieux anticipée avec des travaux mieux organisés, et c'est dit dans ce rapport, KEOLIS était le dernier informé et souvent les informations n'étaient pas les bonnes. Donc, KEOLIS a dû effectivement gérer cet état de fait et bien sûr les premières victimes ont été les usagers. Et c'est cette dégradation du confort du voyage qui a été aussi une explication de personnes qui ont arrêté de prendre le bus. C'est clairement au niveau des tickets qu'on s'en rend compte : on a une baisse de 10 % des achats de tickets.

Il y a une autre raison, une autre conséquence aussi sur cette baisse de fréquentation : c'est une baisse de fréquentation, c'est dit page 63, ça n'a pas été remis dans le rapport bizarrement, une baisse de la fréquentation en centre-ville avec un impact sur la fréquentation du réseau pour des motifs de loisirs.

Oui, on aurait pu avoir un réseau de bus qui doit effectivement s'adapter aux travaux, à condition que les travaux soient effectivement bien gérés, et on aurait pu favoriser ce mode de transport, comme je vous l'avais proposé en novembre 2017, notamment en permettant une gratuité le samedi/dimanche pendant les travaux, et donc permettre une alternative, un autre mode de déplacement et préparer aussi les gens au niveau réseau en leur disant : « Voilà, on vous propose une alternative aux difficultés que vous rencontrez, notamment en termes de circulation et notamment en termes de circulation automobile. » Je ne parlerai pas des vélos, on va encore dire que c'est une obsession.

Donc, un bilan positif pour le vice-président alors que les pannes ont augmenté de 620 %, les accidents où la responsabilité est engagée ont augmenté de 24 %, où les réclamations ont augmenté de 27,6 %, l'absentéisme, c'est-à-dire aussi les conditions de travail, des chauffeurs notamment a augmenté de 22 %. Donc moi, j'appelle ça une annus horribilis pour bien sûr le personnel de KEOLIS et pour les usagers bien sûr d'AMETIS, en tout cas ceux qui sont restés, qui ont eu le courage de rester.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais demander à Pascal RIFFLART de répondre.

M. RIFFLART : Oui, alors je ne peux pas venir ici avec tous les bilans précédents. Ceci dit, vous me dites que ce chiffre de validation correspond à 2014. Sincèrement, je ne peux pas accepter ça

parce que c'est absolument faux. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce chiffre, mais il était nettement, nettement en dessous des 13 millions de validations. Bon. Si vous voulez, il n'y a pas de souci. La prochaine fois qu'on se reverra, quand vous viendrez en commission, peut-être que là, je pourrai préparer la réponse pour le prochain CAM. Si vous m'aviez posé cette question-là à ce moment-là, vous l'auriez eue ce soir. Donc là, ce n'est pas parce qu'on énonce quelque chose que ça devient une vérité. Vous êtes devenu le spécialiste dans cet exercice, Monsieur HUTIN.

Concernant les chiffres que vous donnez, alors je ne sais pas, bon, encore une fois ce n'est pas le lieu ni le moment de polémiquer sur ces chiffres. Il y a des commissions pour ça, encore une fois. Ça permet d'avoir un débat contradictoire. Ça permet de saisir l'administration. Ça permet d'amener des éléments objectifs et non pas de faire des déclarations comme ça sur le coin de la table et donc de... sans pouvoir... sans pouvoir...

M. GEST : Pascal RIFFLART qui a la parole.

M. RIFFLART : Sans pouvoir les discuter.

Maintenant, vous avez décrit Amiens-Verdun, enfin vous avez utilisé des qualificatifs qui étaient multiples, multiples... Si ce n'est toi, c'est donc ton frère, puisque vous avez des lettres horribilis, paraît-il.

Donc attendez, vous avez décrit des choses qui étaient : le réseau était paralysé. Au bout du compte, on arrive à une décroissance, enfin une décroissance, une baisse de moins de 4 %. Moins de 4 % ! C'est quasiment négligeable.

S'il y avait eu une grève... Vous savez : pendant tout ce mandat, il n'y a eu aucune grève. Vous avez remarqué qu'il n'y avait eu aucune grève. On va faire la totalité des pertes d'exploitation pendant les 6 années qui ont précédé ce mandat en totalisant les grèves et puis on fera des comparaisons, d'accord ?

Donc, concernant ce chiffre, je me répète, je suis extrêmement... Je me félicite de ce chiffre, je félicite les services...

M. GEST : Monsieur HUTIN, je vous demande de laisser Pascal RIFFLART s'exprimer. Il vous a écouté patiemment et il faut faire preuve de beaucoup de patience effectivement pour vous écouter. La parole à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Je félicite les services qui ont mené, qui ont permis, qui ont été constamment... Le nombre de productions qui ont été produites pendant cette période d'exercice montre que c'est un gros travail. Je félicite aussi KEOLIS et ses chauffeurs qui ont fourni un gros travail. Je félicite aussi les entreprises avec qui on a pu travailler dans de bonnes conditions pour pouvoir maintenir un service.

Encore une fois, par rapport à l'ampleur des travaux qui ont été réalisés sur cette année, d'arriver simplement à une baisse, enfin une baisse de fréquentation de 3,5 %, c'est exemplaire. C'est exceptionnel.

Encore une fois, les AMO qui nous ont entourés pendant la période de négociation de cette DSP tablaient toutes sur 10 % au minimum. On est arrivés... On a d'ailleurs négocié avec KEOLIS pour qu'il y ait le moins de répercussions possible sur notre versement de recettes, ce qui nous a permis, parce qu'on était un peu confiants, de limiter les dégâts. Franchement...

Après, Monsieur HUTIN, vous savez : vous m'avez réclamé ce bilan, je vous le donne. Vous allez sans doute me réclamer le 2019. Il se trouve que ce n'est pas forcément moi qui m'occuperai de cette affaire-là dans le prochain mandat. Mais par contre, ce que je vous promets, et Monsieur le Président si vous m'y autoriserez, en temps voulu, c'est que je ne vais pas vous donner un rapport officiel parce que ce rapport-là, il est officiel, il est produit par KEOLIS, il est donc sincère. Vous savez ce que ça veut dire ? C'est-à-dire que sur le plan juridique ça veut dire qu'il est sincère. Ça veut dire qu'on ne peut pas le truquer. Et je ne pourrai pas présenter un rapport sincère avant mars 2020 parce que c'est complètement impossible d'exiger cela du délégataire.

Par contre, je pense que je suis assez crédible sur les 6 années qui viennent de passer, je vous présenterai un rapport moral, je vais appeler ça, sur ce qui s'est passé. Les chiffres que vous avez maintenant montrent qu'on a très, très nettement augmenté notre fréquentation, qu'on est en train de battre des records jamais battus.

Alors, vous me permettez, lors du dernier CAM, de vous présenter ce rapport moral et puis je ne doute pas que vous ayez encore d'autres commentaires du même type. Vous ressortez les mêmes. Si ça avait été 15 %, vous m'auriez ressorti le même. Si même j'avais fait 2 % de plus, vous m'auriez ressorti la même chose.

Encore une fois, moi, je... Se féliciter, c'est toujours présomptueux, mais je m'attendais à beaucoup plus de difficultés. Nous rencontrons beaucoup de difficultés en effet dans cet exercice, dans la construction de ce réseau, dans cette nouvelle technologie. On rencontre beaucoup de difficultés, mais vous savez, moi, ce que je répète souvent, c'est que cette semaine, enfin en deux semaines, il y a les gens qui exploitent le réseau de Londres qui sont venus. Londres ! Il y a les gens qui exploitent le réseau de Leicester (400 000 habitants) qui sont venus. Hier, il y avait les gens de Barcelone qui sont venus pour voir comment on fonctionnait. Vous me citerez d'autres exemples, Monsieur HUTIN, sur ce qui a été réalisé dans cette ville qui soit aussi exemplaire, qui permette de la référencer dans le monde du transport. Encore une fois, il est très présomptueux de se féliciter. Il y a des difficultés. On y fait face tous les jours aux difficultés, tous les jours.

Encore une fois, on a fait des choix qui ne sont pas simples. On a fait des choix d'investissement qui ne sont pas simples. On a fait des choix de société qui ne sont pas simples. On a fait des choix technologiques qui ne sont pas simples. Mais vous savez quoi, Monsieur HUTIN ? On a fait des choix écologiques surtout ! Mais des vrais ! Pas des leurres, pas des poèmes. La réalité, le nombre de kilos, de tonnes de CO₂ qu'il y a en moins, là, il est comptable, il est comptabilisé.

Donc voilà, je ne peux pas vous en dire plus. J'espère... Encore une fois, si vous avez... À la prochaine commission, je viendrai avec mes chiffres de 2019. On pourra discuter. Vous savez très bien je ne suis pas fermé à la discussion et qu'en général j'amène tous les éléments qui permettent de corroborer mes propos.

M. GEST : Bien. Vous avez bien noté que Pascal RIFFLART ne s'énervait pas ; il expliquait. Mais il avait des raisons d'être un peu énervé parce qu'effectivement sur le rapport 2018 on aurait pu s'attendre à des résultats bien plus médiocres. C'est d'ailleurs ce que nous avait prédit KEOLIS. Sauf que la réalité, ça n'a pas été ça. Et quand on fait des travaux pour un bus ou pour un tramway, on a inévitablement ce genre de désagréments. Donc, ce genre de remarques me paraît complètement inapproprié.

Ce qui serait intéressant, c'est de voir ce qui va se passer effectivement sur l'année qui vient de s'écouler, qui n'a pas été simple. Personne ne l'a jamais nié ici et je peux vous dire que c'est une préoccupation quotidienne, notamment pour Pascal RIFFLART, moi-même et les services. Et ça

n'est évidemment pas agréable de constater des problématiques et ça l'est encore moins agréable d'être confronté à des accidents, comme nous l'avons été, à nouveau, il y a deux jours. J'ai indiqué sur cet accident, qui aurait pu être plus dramatique puisque la personne avait été, dans un premier temps... la personne renversée avait été, dans un premier temps, considérée comme en état extrêmement grave, au point que son pronostic vital était engagé. Heureusement, il n'en est rien. Mais j'ai indiqué, comme dans le cas du premier accident de l'avenue du Général de Gaulle, que dans ce cas de figure, il faut tout simplement attendre les résultats de l'enquête en cours. Quand on aura les résultats de l'enquête en cours, déjà du premier accident qui va se traduire par une procédure judiciaire qui bientôt donnera les motifs de l'accident, eh bien quand on aura les résultats de l'enquête de cet accident de cette semaine, s'il y a des décisions à prendre, je peux vous assurer qu'elles seront prises, quelle que soit la nature de ces décisions. On s'en passerait volontiers de tout ça.

Je me suis rendu sur place mardi soir quasi immédiatement et donc, j'ai pu voir ce qui s'était passé. Alors évidemment, il faut être présent carrément pour porter un jugement. C'est pour ça que je me garderais bien aujourd'hui, comme il y a deux jours, de porter un jugement. Par contre, j'ai écouté ce que disaient les témoins, ce que disait la police, ce que disait aussi le chauffeur qui était encore là quand je suis arrivé. Voilà, c'est tout. Je me suis contenté d'écouter. Pour le reste, vous avez remarqué : pas de déclaration avant que nous ayons les résultats de cette enquête et on verra bien parce que ce qu'il faut avant tout, c'est se réjouir du fait que la dame a été certes blessée, a dû être opérée, mais qu'elle n'a pas perdu la vie. Ça, c'est notre préoccupation majeure, et après il nous appartient de régler les problèmes avec le fournisseur de bus comme avec la société AMETIS et avec les chauffeurs de la société AMETIS. Nous sommes en permanence en contact avec eux. En permanence !

Mais ce qui est vrai dans l'intervention, tout était vrai bien sûr, mais encore plus vrai dans l'intervention de Pascal il y a quelques instants, c'est qu'effectivement vous pourrez dire ce que vous voulez, qui ne correspond d'ailleurs pas à la totalité des échos que nous avons, s'agissant de la satisfaction des gens qui utilisent les Nemo, vous ne pourrez jamais retirer l'aspect innovation et intérêt qu'effectivement on nous porte non seulement en France mais en Europe.

Effectivement quand on ne prend pas de risque, il ne peut rien arriver. Quand on n'investit pas, on a de bonnes finances, on ne s'endette pas. Quand on prend des risques, on sait que derrière il y a des difficultés. On fait tout pour les minorer, pour rendre le meilleur service possible à la population.

Il s'améliorera au fur et à mesure des mois. Il n'est pas encore parfaitement, aujourd'hui, satisfaisant, c'est le moins qu'on puisse dire, mais croyez-moi que nous sommes très, très mobilisés sur ce sujet et qu'encore une fois, pour cette semaine, ce qui m'intéressait surtout, c'est de souligner que cet accident n'a pas eu de conséquence sur la vie de cette personne.

Maintenant je vais prendre acte puisque c'est le cas, on ne vote pas sur le rapport qui vient de vous être présenté. Par contre, on votera sur le rapport suivant que va vous présenter Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : On prend acte dans un calme extraordinaire.

DONT ACTE

M. RIFFLART : Donc, ce rapport, c'est le premier avenant de cette DSP qui est en cours. Vous savez, dans une DSP, on fixe un certain nombre de règles du jeu au moment où on la signe et il y a évidemment des choses qui sont sûres et puis évidemment il y a des paramètres qui sont variables, dont le principal c'est celui de la production au kilomètre.

Alors, je ne vais pas reprendre tous les paramètres qui ont varié. Il y a surtout beaucoup d'indices. Il y a toute une catégorie d'indices. L'indice d'offre intérieure des produits industriels autobus, je pense que ça ne va pas intéresser grand monde. Donc, il y a... ou l'indice d'équipements électriques, électroniques. Donc, tous ces indices évidemment évoluent au fil du temps et donc il y a des formules très, très savantes pour corriger l'engagement qui a été pris dans le cadre de la DSP.

Je parlerai simplement peut-être des modifications des charges variables liées aux travaux du BHNS, puisque c'est ce qu'il y a le plus d'actualité. Lors de la signature du contrat de DSP, les conséquences des travaux de BHNS évidemment n'étaient pas connues. C'est donc un réseau sans travaux qui a été valorisé en 2018 dans la DSP.

L'article 5.5 du contrat de DSP : les parties procéderont donc à une adaptation des conditions financières ainsi pour prendre en compte la réalité de la production 2018 liée aux travaux de BHNS et ayant pour conséquence une baisse de la vitesse commerciale, je l'avoue, de 18,13 à 17,53 km/h et des kilomètres produits de 6 230 000, à la louche là, à 5 950 000, soit une baisse de 280 000 kilomètres. Conformément à l'article 5, le chapitre 9 est modifié.

Vous prenez 2018 : de nouveaux éléments variables, donc le nombre aussi d'ETP, d'équivalents temps plein, est passé de 308,8 à 306,1, donc évidemment il y a une diminution variable importante de cette charge qui s'élève à 293 101 € qui est évidemment portée au crédit de la métropole, puisque le délégataire n'a donc pas effectué le nombre de kilomètres dans lequel il était engagé. Donc, elle vient en quelque sorte en crédit, en plus-value, je n'aime pas trop ce terme, en crédit.

D'autres éléments arrivent aussi en crédit et en débit pour des sommes assez modiques. Encore une fois, les indices font la plus grande part de ce calcul.

Je mettrai simplement aussi et pour mettre à l'honneur nos services, le délégataire nous a opposé une éventuelle baisse de recettes du fait de la baisse de ce kilométrage produit et le contrat de DSP et ses articles 27 et 29 prévoient donc une corrélation directe entre l'offre en kilomètres produits et l'objectif de recettes. Donc, cela a été discuté. Suite à une diminution des kilomètres produits à hauteur de 280 000 kilomètres, l'engagement de recettes aurait dû diminuer de 160 000 €, si on fait une règle de trois. Or, il s'agit d'une baisse suite à des travaux et non à une diminution de l'offre commerciale souhaitée. Donc dans ce cadre, il convient donc de neutraliser cet effet pour 2018 et de maintenir au même montant l'engagement de recettes du délégataire, cet engagement qui, je vous le rappelle, avait été négocié contractuellement avec la DSP.

Alors, il y a un petit dossier que j'ai gardé pour le fun, Monsieur le Président, c'est : vous savez, il y a une star dans ce réseau de BHNS qui est toute jaune et qui s'appelle une dépanneuse. Alors, cette star a de nombreux paparazzis, dont certains dans la salle, qui la photographient très souvent, dans de multiples positions (dessus, sur le côté, devant). Enfin c'est souvent la même photo, on se demande d'ailleurs d'où elle provient, mais c'est une star quand même. Alors, je

voulais quand même lui rendre un petit hommage, à cette dépanneuse, et vous savez, parfois, je vois des commentaires sur cette dépanneuse et on dit : « Cette dépanneuse, vous ne vous rendez pas compte, ces pannes, la charge, qui va payer ? Vous êtes irresponsables, le contribuable va payer ! ».

Bon, alors je voulais rétablir un certain nombre de vérités sur ce dossier. Je voulais, encore une fois, en discuter avec vous au préalable dans cette commission, mais je n'ai pas eu la chance de vous en parler, donc je vais devoir le dire aujourd'hui.

Alors, ce qu'il faut savoir, c'est qu'en 2018 nous ne savions pas encore exactement quels seraient nos bus électriques, c'est-à-dire qu'on ne connaissait pas le gabarit et le modèle du bus électrique. Donc, c'était difficile de commander une dépanneuse avant de savoir quel était le choix du bus, parce que si on avait pris une dépanneuse qui n'était pas capable de dépanner ces bus qui tombaient en panne, on aurait eu beaucoup moins de photos et ça aurait beaucoup contrarié certains d'entre nous ici. Bon. Donc, il y a eu un temps de relais. En attendant qu'on puisse commander cette dépanneuse ad hoc à ces bus, il fallait trouver une solution, et donc cette solution a été de louer en fait une dépanneuse au moment où nous avons fait le choix de ces bus.

Et le bilan financier de cette location, je voulais quand même en parler parce qu'il s'élève, parce qu'à en lire les réseaux sociaux, ça coûtait quand même la moitié du budget de la métropole. L'impact financier était de 14 221 € de location de cette dépanneuse, vous savez celle qu'on a beaucoup vue sur le réseau Twitter. Alors ces 14 221 €, évidemment ils ont coûté 14 221 € à la métropole, mais pendant ce temps-là on n'a pas amorti non plus celle d'après et une dépanneuse, ça coûte à peu près 150 000 €, c'est-à-dire que c'est amortissable à peu près sur une quinzaine d'années, 15 ou 20 ans à peu près. On a vendu la précédente. C'est pour vous dire que finalement ces 14 000 € qu'on a dû payer de location de cette dépanneuse ont vraisemblablement coûté beaucoup moins cher que si on avait dû acheter cette dépanneuse pendant cette période. Voilà.

Tout ça pour en arriver au bilan global. Alors, c'était une anecdote mais quand même, je pense que de temps en temps, il faut bien rectifier un certain nombre de contrevérités qu'on peut lire çà et là et qui parfois, alors je sais que c'est... On est rentrés dans une ère très populiste, mais qui parfois quand même, je pense, dégradent un petit peu le niveau du débat public.

Le bilan : les charges contractuelles 2018 initiales étaient donc de 32 597 000 €, les charges contractuelles modifiées en raison des travaux de BHNS de 30 286 000 €, ça fait toujours tousser mon voisin, soit un écart de 311 000 € en valeur 2017, montant qui vient en déduction de la contribution financière. Il y a eu aussi 121 000 € de charges à refacturer, ce qui fait que vous faites un total, la métropole va en fait récupérer un peu moins de 200 000 € sur cet exercice.

Cette fois-ci, je pense qu'il faut proposer au vote, Monsieur le Président. Oui.

M. GEST : Mais peut-être qu'il va y avoir un débat.

M. RIFFLART : J'espère.

M. GEST : D'ailleurs, vous n'avez pas précisé une chose : le photographe en question, c'est son métier pour qu'il soit tout le temps comme ça sur le terrain ? Ou bien il est rendu disponible par tout... Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Je ne voulais pas intervenir mais vu votre intervention, je veux juste dire que...

M. GEST : Quelle intervention, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Ce que vous venez de dire, le photographe. Effectivement...

M. GEST : J'ai posé une question sur le photographe.

M. HUTIN : Il n'y a pas que moi. Il n'y a pas que moi. Et les photos sont prises en dehors de...

M. GEST : C'est donc vous !

M. HUTIN : En dehors de mes heures de....

M. GEST : Voilà une info !

M. HUTIN : Je peux parler, Monsieur le Président ? Il ne faut pas s'énerver. En dehors de mes heures de travail. Je suis usager des bus, je prends le bus le matin, je prends le bus le soir et je constate effectivement des difficultés et dans le réseau actuel, il y en avait déjà en 2018, et ne se sont pas résolues en 2019, loin de là ! Donc, on fera le bilan effectivement 2019 au prochain conseil.

M. GEST : Très bien. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

53 - PARTAGE DE DONNEES ENTRE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTERIEL DE LA SECURITE ROUTIERE ET AMIENS METROPOLE. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.

M. RIFFLART : La direction des espaces publics de la collectivité exploite le logiciel CONCERTO, qui est un logiciel de Système d'Information Géographique. Il est utilisé pour évaluer l'accidentologie sur le territoire de la métropole et permet d'obtenir la géolocalisation des accidents ainsi que d'établir des bilans statistiques, l'objectif étant d'identifier les enjeux en matière de sécurité routière.

Pour assurer le fonctionnement de ce logiciel, des données issues des rapports d'accidents doivent être mises à jour. Ces données étant renseignées par les forces de l'ordre, traitées puis archivées par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (l'acronyme est illisible), une convention doit être signée entre la collectivité et ce dernier afin de permettre la mise à jour.

La précédente convention est arrivée à expiration, il est nécessaire donc de procéder à son renouvellement.

C'est pourquoi je vous propose de convenir du renouvellement de cette convention et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - GUIGNEMICOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. DHONDT : Comme vous le disiez au point 15, un toilettage a été entrepris en matière d'équipements déclarés d'intérêt communautaire et certains ajustements sont à opérer.

Pour le point 54, il s'agit, pour Guignemicourt, de dénoncer l'intérêt communautaire de la bibliothèque, d'approuver la convention d'occupation du domaine public de l'ancienne sacristie accueillant cette bibliothèque et, enfin, d'approuver la nouvelle convention de remboursement à intervenir. Ce sont 1 016,18 € qui sont à rembourser au titre de la compétence culture et 1 905,20 € pour la voirie.

Pour la commune de Pissy, au point 55, il s'agit également de la bibliothèque qui est logée dans un bâtiment communal. Je vous propose donc d'en dénoncer l'intérêt communautaire et d'approuver une convention d'occupation du domaine public.

Je vais prendre un petit peu de temps parce que mon voisin a besoin de...

Et enfin le dossier 56 pour Saleux, il est proposé de dénoncer l'intérêt communautaire de l'Harmonie Municipale et de l'Association intercommunale du Val de Selle en faveur d'Amiens Métropole et de ce fait d'approuver la convention de remboursement ainsi que l'avenant n° 1 de la convention d'occupation du domaine public modifiant la superficie de la salle VIANDIER. La somme de 47 416,03 € est à rembourser au titre de la compétence sport et pour les équipements culturels : 2 679,02 €.

Il convient, Monsieur le Président, de vous autoriser à signer tous ces documents.

M. GEST : Merci. Donc, je vais mettre aux voix séparément les trois rapports.

Le 54 tout d'abord.

ADOpte A L'UNANIMITE

55 - PISSY. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE.

M. GEST : Le 55, même vote ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

56 - SALEUX. INTERET COMMUNAUTAIRE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. AVENANT N° 1.

M. GEST : Le 56, même vote ? Très bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

57 - AMIENS. MAISON DU THEATRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC, DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE, DU DEPARTEMENT DE LA SOMME ET DE L'OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE. ANNEE 2020.

MME DEVEZE : Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la DRAC dans le cadre de la mise en œuvre d'actions menées par la Maison du Théâtre, telles que la programmation et la diffusion de spectacles ou encore l'accompagnement à la création.

55 000 € seraient ainsi sollicités pour la création et la diffusion de spectacles, 13 500 € pour mener le projet Saint Leu, et 1 500 € pour accompagner le programme complémentaire de l'option facultative de théâtre-expression dramatique pour les élèves volontaires.

La Région Hauts-de-France devrait également soutenir ces projets à hauteur, nous l'espérons, de 65 000 € d'aide au fonctionnement de la Maison du Théâtre, et 15 000 € pour accompagner sa participation au festival Arts et Jardins en scène.

Pour le Département de la Somme, il est proposé de rechercher une subvention de 10 000 € d'aide au fonctionnement de la Maison du Théâtre qui sollicitera également l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique) pour un soutien financier pour la saison 2019/2020.

M. GEST : Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - AMIENS. EPCC. POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE / ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN / MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. CONTRIBUTIONS STATUTAIRES. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

MME DEVEZE : Je vous propose d'approuver les participations d'Amiens Métropole pour 2020, qui sont identiques à celles de 2018 et de 2019, pour :

- Le Pôle national cirque et des arts de la rue : 1 680 560 €,
- L'École Supérieure d'Art et de Design : 1 200 000 €,
- La Maison de la culture d'Amiens : 1 674 800 €.

J'en profite pour vous indiquer également que lors du dernier conseil d'administration, le mandat de la directrice de l'ESAD, Barbara DENNYS, a été renouvelé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020, et pour la Maison de la culture, au dernier conseil d'administration également, le mandat de Laurent DREANO a été renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - ASSOCIATIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET PATRIMONIALES. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

MME DEVEZE : Il s'agit des subventions pour l'année 2020 et c'est toujours important pour les associations de pouvoir voter en fin d'année la subvention à venir pour l'année 2020 pour le bon fonctionnement budgétaire des associations.

Donc, vous me permettrez probablement de ne pas vous détailler le dossier complet, dont vous avez pris connaissance et qui fait plus de 18 pages, mais je vous préciserai qu'il y a deux parties dans ce dossier.

Tout d'abord, l'accompagnement des filières artistiques, culturelles et patrimoniales. Donc, il s'agit, je ne sais pas toutes les citer, mais notamment de la Lune des Pirates, de l'orchestre de Picardie, de l'association On a marché sur la bulle ou du Théâtre d'animation picard. Il y a également les subventions pour les harmonies, batteries, fanfares, pour les équipements culturels de proximité, tels que par exemple Circ'Onflex, Cardan, le CSC Étouvie, la Briqueterie, également les structures socio-culturelles.

Puis, dans un deuxième point, concernant l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain, le soutien aux festivals, notamment le Festival international du film, le festival R4 à Revelles, Art et Jardins Hauts-de-France Hortillonnages Amiens, ou le festival de bande dessinée d'On a marché sur la bulle.

Donc, il est proposé un montant pour ces différents soutiens aux associations culturelles, artistiques et patrimoniales. Mais je dois vous préciser que Monsieur le Maire de Boves m'a informée de la dissolution de la Maison pour Tous. Donc, je vous propose tout d'abord d'adopter un amendement avant de passer au vote proprement dit, puisque pour l'année 2020, je vous propose de répartir une somme globale de 2 461 150 € et non pas, comme il était indiqué, de 2 465 300 €. Donc, la subvention de la Maison pour Tous étant de 4 150 €, je vous propose de la retirer et donc de voter, je le réprecise, un montant global de 2 461 150 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - FESTIVAL INTERNATIONAL DES JARDINS HORTILLONNAGES AMIENS. CREATION D'UN PAVILLON FLOTTANT / PONTON. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME DEVEZE : Le « festival international des jardins – Hortillonnages Amiens » invite de jeunes créateurs à pénétrer le paysage poétique des hortillonnages en intervenant artistiquement in situ.

Il était porté jusqu'en 2017 par la Maison de la Culture d'Amiens, il l'est aujourd'hui par l'Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages qui produit des œuvres artistiques et paysagères dans plusieurs villes de la région Hauts-de-France dans le cadre du festival label « art & jardins – Hauts-de France ».

Amiens Métropole souhaite accompagner cet événement cette année par une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € afin d'aménager la principale aire d'accueil du festival qui permettra de recevoir les visiteurs dans de bonnes conditions. Cet aménagement consiste en la création d'un ponton d'accueil et de billetterie au Port à fumier à Camon.

La région et la ville de Camon participeraient également en octroyant chacune la somme de 10 000 €, soit un projet d'un montant total de 120 000 € TTC.

Le ponton, si on vote ce soir, serait terminé donc pour juin 2020.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'investissement 2019 reprenant les modalités de versement de cette subvention à l'association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

**61 - 800 ANS DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME D'AMIENS. PROJETS POUR LA PERIODE DE
DECEMBRE 2019 A JUIN 2020. SUBVENTIONS. AVENANT.**

MME DEVEZE : Dans le cadre de l'octocentenaire de la pose de la première pierre de la cathédrale Notre Dame d'Amiens, je vous propose d'approuver les subventions qui sont réparties comme suit :

- D'abord, pour l'association 800 ans : 21 000 € pour les représentations qui ont eu lieu les 6, 7 et 8 décembre derniers de mise en lumière à la bougie de la cathédrale,
- Ensuite, Somme Tourisme pour la création d'un documentaire historique sur la cathédrale qui est destiné à un public jeune, qui est accessible sur la chaîne Youtube (il suffit de faire nota bene pour pouvoir y accéder), pour un montant de 18 000 €,
- Enfin, Archipop, une collecte participative, qui est en cours, d'archives filmées privées sur la cathédrale de manière à produire un moyen métrage révélant le regard des Amiénois sur leur cathédrale. Donc, on peut encore y participer. Je vous donne le lien : c'est archishop.fr, pour un montant de 16 000 €, avec une restitution qui est prévue dans le cadre des Journées européennes du patrimoine en septembre 2020,
- La compagnie Théâtre de l'Alliance pour une proposition d'un spectacle grand public sous la direction de Dominique MARTENS «*Tu es Pierre*» qui aurait lieu les 8, 9 et 10 mai prochain pour un montant de 10 000 €,
- La compagnie L'Outil Compagnie qui est la proposition de la création d'un spectacle avec de jeunes acteurs du territoire métropolitain à partir du texte Every man composé à la fin du XV^e siècle, du 24 au 28 juin 2020, pour un montant de 6 000 €,
- Et enfin, l'Orchestre de Picardie pour un projet de concert en partenariat avec la Maison de la culture d'Amiens, le requiem de Fauré, en partenariat avec le chœur de Notre-Dame de Paris le 19 septembre 2020, pour 25 000 €.

Et un deuxième volet de propositions de subventions sera proposé dans ce cadre, lors du conseil d'Amiens Métropole de février prochain, pour le deuxième semestre 2020.

Donc, il convient par ailleurs d'approuver l'avenant à la convention avec l'Association Orchestre de Picardie et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

62 - AMIENS. COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE CHARPENTIER RUE LEO LAGRANGE. MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE FONCTION AU PROFIT DE L'ATHLETIC CLUB AMIENS FOOTBALL. CONVENTION.

M. DEBART : L'Athletic Club Amiens Football totalise, en 2019, 13 équipes réparties dans toutes les catégories d'âge et dans différents niveaux (national, régional et départemental).

Le club affiche un positionnement national pour son équipe première, un positionnement régional et départemental pour ses autres équipes.

Il accueille près de 250 jeunes sportifs au sein de son école de football et propose des animations comme les tournois, les cours du mercredi en période scolaire et les stages en période de vacances scolaires.

Aussi, je vous propose de mettre à la disposition de l'association le logement de fonction du complexe sportif Gustave Charpentier, d'une superficie de 86 m², afin de lui permettre de recevoir les élèves du club de football et leurs parents en marge de ses animations, outre des espaces à vocation de stockage pour le matériel.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et précaire jusqu'au 31 décembre 2020, outre le paiement d'un forfait de charges annuel fixé à 800 €.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

63 - PONT NOYELLES. TRAVAUX DE REFECTION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL HENRI BIGNON DE LA COMMUNE DE QUERRIEU. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DEBART : Le stade de football Henri Bignon, situé 16, rue du Marais à Pont Noyelles appartient à la commune de Querrieu et a la particularité d'être entretenu pour moitié par la commune de Pont Noyelles.

Compte tenu de l'entretien partagé entre les deux communes de cet équipement déclaré d'intérêt communautaire, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours actant la participation de Pont Noyelles pour 9 540 € HT dans le financement des travaux de réfection des vestiaires s'élevant à 31 800 € HT.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER (pouvoir à Mme LION-LEC) se sont abstenus.

M. DUFLLOT : Bonsoir à toutes et à tous. Alors, en préambule de ce point n° 64 sur le sport amateur, je souhaitais informer quand même nos collègues, puisque nous avons eu une bonne nouvelle cette semaine, puisque nous avons décroché le label « Terre de Jeux 2024 ». Je vous avais présenté ce dispositif au conseil d'Amiens Métropole du mois d'octobre dernier. C'est vrai qu'on peut être fiers, toutes et tous, de rejoindre l'aventure des Jeux au travers ce label « Terre de Jeux 2024 », puisque c'est Amiens et sa métropole, donc nos 39 communes qui sont aujourd'hui labellisées au travers finalement de cette volonté qu'on a tous approuvée il y a deux mois. Fiers de participer à cette aventure. Fiers d'engager notre territoire, de faire participer nos habitants à cette grande aventure de l'olympisme et du paralympisme qui commencera dans 4 ans en France. Et je suis certain que les prochaines années vont fourmiller d'événements, d'enthousiasme, d'émotions qu'on pourra tous partager, et chacun de nous pourra tirer la quintessence dans sa commune de cette belle aventure olympique qui commence, pour nous, aujourd'hui.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction, Monsieur le Président, avec cette labellisation, en attendant la suivante « centre de préparation des Jeux » où on espère bien évidemment avoir sur notre territoire bien évidemment des nations qui viendront se préparer. Et moi, ce qui m'intéresse dans cette préparation, c'est également d'avoir vos enfants, vos clubs respectifs dans vos communes qui puissent participer, qui puissent s'entraîner, qui tous ensemble effectivement prendront part à cette belle aventure collective.

M. GEST : On vous remercie, cher collègue, de communiquer votre passion sur le sujet. Ce qui est bien aussi, c'est de revenir au rapport 64.

M. DUFLLOT : Point 64. Donc, conformément au projet sportif d'Amiens Métropole, des critères pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux clubs amateurs ont été définis et mis en application dès 2016. Dans ce cadre, il y a eu lieu d'attribuer, au titre de l'année 2020, les subventions de fonctionnement aux clubs qui ont présenté une demande en bonne et due forme.

À la subvention de fonctionnement dont le montant a été déterminé au regard des critères, des aides spécifiques hors critères (par exemple, aide au loyer pour un club de billard, aide à l'emploi pour un club de boxe anglaise, aides à la manifestation récurrente et à la participation exceptionnelle aux championnats, là il y a diverses associations sportives qui sont concernées) ont donc été rajoutées, ressortant du fonctionnement global des clubs concernés. Donc, je vous propose donc de répartir une somme globale de subventions de 426 677 € au profit des associations listées dans les tableaux annexés à la délibération qui vous a été transmise.

Il y a dans cette convention, dans cette délibération, bien évidemment, je ne vais pas vous donner lecture, mes chers collègues, au vu de l'heure avancée de nos débats, des 134 clubs subventionnés dans des communes bien sûr qui ont toutes et tous, pour certaines, des clubs dont bien sûr la commune de Boves qui a toujours un regard important. La commune de Boves qui a d'ailleurs trois subventions, Monsieur le Maire, pour son club de canoë, de football et de tennis aussi ! Tennis d'ailleurs qui a une très belle salle. Club de tennis qui a d'ailleurs une très belle salle couverte. Et je ne doute pas que sur une prochaine administration, cette assemblée votera une subvention, accompagnera le nouveau club de basket-ball, très beau club de basket-ball qui joue dans la belle salle Gervais Leprêtre dont d'ailleurs c'est le petit-fils qui est le président de ce club de basket-ball qui a déjà, au bout de 4 mois, 126 licenciés. Donc vous voyez, Monsieur le Maire de Boves : il y a toujours une attention pour toutes les communes, y compris bien évidemment pour la commune de Boves et ses installations.

Et pour terminer ce point 64, je vais également vous proposer, par ailleurs, d'approuver les conventions à intervenir au profit de l'AMIENOIS BOXING et du FC PORTO PORTUGAIS D'AMIENS compte tenu des montants accordés.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

65 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Le projet sportif d'Amiens Métropole a prévu l'accompagnement des clubs de haut niveau, amateurs et professionnels, et de niveau intermédiaire, vecteurs d'excellence et de promotion d'image, et il y en a beaucoup sur notre territoire, dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles, saisonnières ou annuelles.

À ce titre, je vous propose d'approuver pour l'année 2020 le versement de subventions pour un montant total de 2 210 000 €.

Cette somme est répartie entre les associations listées dans la délibération. Je vous fais grâce également, eu égard à l'heure tardive, de vous faire la lecture de l'intégralité de la délibération que vous avez toutes et tous certainement lue.

Il conviendrait d'adopter les conventions à intervenir avec les associations et d'autoriser leur signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

66 - QUESTIONS ORALES / VŒUX.

M. GEST : Avant de lever cette séance, je voulais vous signaler que vous avez trouvé sur vos tables une remarquable publicité sur le deuxième marché franco-sicilien qui se déroulera à Vaux-en-Amiénois et où notre collègue de Vaux vous accueillera avec bonheur pour vendre les oranges siciliennes. Sur ce, je vous donne rendez-vous le jeudi 13 février et je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 H 54.

Le Président de séance,




Alain GEST